

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°6

JUIN 2013



www.cnrs.fr

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.03 Le conseil d'administration

02.03.04 Elections des représentants des personnels du conseil d'administration

- Décision relative à la proclamation des résultats de l'élection au Conseil d'administration du CNRS - DEC132021DAJ - 26/06/2013

04. Personnels

04.08 Traitement, indemnités, primes et remboursements de frais

04.08.02 Rémunérations

- Décision n°DEC131476DRH du 05/06/2013 fixant les montants des rémunérations mensuelles forfaitaires brutes des médecins de prévention du CNRS - DEC131476DRH - 05/06/2013

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

07.01.01. DR1

07.01.01.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Colette BOUILLOT-GILBERT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7241 - Centre interdisciplinaire de recherche en biologie (CIRB) - DEC131963DR01 - 10/06/2013

- nomination de M. Alain MANGEOL, directeur par intérim de la formation de recherche en évolution FRE3594 intitulée Centre de recherche sens, éthique, société (CERSES) - DEC131757INSHS - 17/06/2013

- Décision portant cessation d'activité de M. Evariste CIRET aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) - DEC131563DR01 - 03/05/2013

- Décision portant nomination de Mme Isabelle NONDIER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FRE3235 intitulée Génétique Moléculaire et Défense antivirale - DEC131484DR01 - 24/04/2013

07.01.02. DR2

07.01.02.05. 2013

- Assistant de prévention AP d'une unité mixte UMR8550 Laboratoire de physique statistique de l'ENS - Bertrand Ducos - DEC131034DR02 - 30/04/2013

- Nomination de M. Stéphane POUYLLAU aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMS3598 intitulée « Humanités Numériques » - DEC131668INSHS - 24/06/2013

- Décision fin de fonctions ACMO Gérard Vuye UMR7588 - DEC131656DR02 - 17/05/2013

07.01.04. DR4

07.01.04.05. 2013

- Décision portant nomination de Monsieur Stéphane PLASZCZYNSKI aux fonctions de chargé de mission - DEC131532IN2P3 - 17/05/2013

- Décision portant nomination de Serge Cohen (CSSI) - USR3461 IPANEMA - DEC131203DR04 - 02/05/2013

- Décision portant nomination de Lionel Poisson (CSSI) - URA2453 Laboratoire Francis PERRIN - DEC131201DR04 - 02/05/2013

- Décision portant nomination de Bernard Massot, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8182 - DEC131855DR04 - 05/06/2013

07.01.06. DR6

07.01.06.05. 2013

- Décision portant nomination de M. BRETILLON aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR6265 - DEC130409INSB - 08/02/2013

- Décision portant cessation de fonctions de M. Manuel RUIZ LOPEZ, directeur adjoint de l'UMR7565 intitulée « Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes » - DEC131209INC - 03/06/2013

07.01.07. DR7

07.01.07.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Vanessa Prevot aux fonctions de chargée de mission - DEC131772DR07 - 14/06/2013

- Décision portant renouvellement de Monsieur Michel LACROIX aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR5280 intitulée « Institut des Sciences Analytiques » - DEC132002INC - 26/06/2013

- Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Jacques LEBRUN, directeur adjoint de l'UMR5280 intitulée « Institut des Sciences Analytiques » - DEC131786INC - 13/06/2013

07.01.08. DR8

07.01.08.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Henrique DA MOTA ROCHA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5060 intitulée "Institut de recherche sur les Archéomatériaux" (IRAMAT). - DEC122721DR08 - 29/04/2013

07.01.08.05. 2013

- Décision portant nomination de Yves Coquet aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS3116 intitulée "Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre" - DEC131692INSU - 03/06/2013

- Décision portant nomination de M. Alain DENOIRJEAN aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMR7315 intitulée Science des procédés céramiques et de traitements de surface (SPCTS) - DEC131372DR08 - 18/04/2013

- Décision portant nomination de Mme Marie-Françoise ELCHINGER aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMR7315 intitulée Science des procédés céramiques et de traitements de surface (SPCTS) - DEC131371DR08 - 18/04/2013

- Décision portant nomination de Mme Valérie COUDERT aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMR7315 intitulée Science des procédés céramiques et de traitements de surface (SPCTS) - DEC131125DR08 - 28/03/2013

07.01.09. DR10

07.01.09.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Dominique Ciocca aux fonctions de directrice-adjointe de l'unité mixte de service 3415 intitulée « Chronobiotron » - DEC130491INSB - 30/05/2013

- Décision portant nomination de Mme Christine Brunel aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Alsace - DEC130821DAJ - 25/03/2013

07.01.10. DR11

07.01.10.05. 2013

- Décision de nomination de Mme Laurène FLANDINET aux fonctions d'assistante de prévention à l'IPAG UMR5274 - DEC131981DR11 - 10/06/2013

- Décision nomination de Thibaut MOULIN aux fonctions d'assistant de Prévention à l'IPAG UMR5274 - DEC131977DR11 - 10/06/2013

- Décision cessation activité Assistant de prévention AP / ACO concernant Monsieur Eric STADLER - IPAG UMR5274 - DEC131939DR11 - 07/06/2013

- Décision cessation activité Assistant de prévention AP / ACO concernant Monsieur Olivier BRISSAUD - IPAG UMR5274 - DEC131937DR11 - 07/06/2013

07.01.11. DR12

07.01.11.05. 2013

- Nomination de Philippe BONFILS Directeur par interim de la FR3076 Droits, Pouvoirs et Sociétés - DEC131666INSHS - 11/06/2013

07.01.12. DR13

07.01.12.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Gwladys Maure aux fonctions de responsable du service des Ressources Humaines de la délégation Languedoc-Roussillon - DEC131990DR13 - 24/06/2013

07.01.13. DR14

07.01.13.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Serge COHEN aux fonctions de directeur et de Monsieur Philippe LAURENCOT aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5219 intitulée Institut de mathématiques de Toulouse - DEC131897INSMI - 26/06/2013

07.01.14. DR15

07.01.14.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Isabelle DOUCHET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5164 intitulée Composantes innées de la réponse immunitaire et de la différenciation - DEC131277DR15 - 08/04/2013

- Décision portant nomination de Mme Karine LECUONA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5251 intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB) - DEC130531DR15 - 14/02/2013

- Décision portant nomination de M. Jean-Patrick BAZILE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5150 intitulée Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs (LFC-R) - DEC131391DR15 - 15/04/2013

- Décision portant nomination de M. Jean-Hugues CODARBOX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5298 intitulée Laboratoire Photonique, Numérique et Nanosciences (LP2N) - DEC130463DR15 - 12/02/2013

- Décision portant nomination de M. Jacques TAILLARD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR3413 intitulée Sommeil, attention et neuropsychiatrie (SANPSY) - DEC131675DR15 - 21/05/2013

- Décision portant nomination de M. Stephane BUJAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5805 intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC) - DEC131674DR15 - 21/05/2013

07.01.15. DR16

07.01.15.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Thierry Ollivier aux fonctions de chargé de mission - DEC131604IN2P3 - 31/05/2013

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Catherine Clerc chargée de mission - DEC131603IN2P3 - 31/05/2013

- Décision modifiant la décision n° 105079SGCN du 15 novembre 2010 portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut écologie et environnement. - DEC131873SGCN -

- Décision modifiant la décision n° 105080SGCN du 15 novembre 2010 portant nomination des membres du Conseil scientifique des sciences informatiques et de leurs interactions. - DEC131871SGCN - 10/06/2013

- Décision modifiant la décision n° 105078SGCN du 15 novembre 2010 portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules - DEC131870SGCN - 10/06/2013

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Brigitte DIERS, chargée de mission - DEC131140INC - 12/04/2013

- Décision modifiant la décision n° DEC120543SGCN du 14 février 2012 relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'institut des sciences informatiques et leurs interactions du Comité national de la recherche scientifique - DEC131941SGCN - 18/06/2013

07.01.17. DR18

07.01.17.05. 2013

- USR3290 Décision portant nomination d'un assistant de prévention d'une unité - DEC130900DR18 - 31/05/2013

07.01.18. DR19

07.01.18.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Nicolas Menard, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR3266 intitulée Grand accélérateur national d'ions lourds - DEC131954DR19 - 20/06/2013

- Décision portant nomination de M. Michel L'haridon, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité MOY1900 intitulée Délégation Normandie - DEC131953DR19 - 20/06/2013

- Décision portant nomination de M. Eric LECOURT, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS3318 intitulée CNRT MATERIAUX - DEC131847DR19 - 04/06/2013

- Décision portant nomination de Mme Véronique Robert, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen - DEC131817DR19 - 18/06/2013

- Décision portant nomination de M. Micaël Allainguillaume, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6273 intitulée Centre Michel de Bouard - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales - DEC131816DR19 - 18/06/2013

- Décision portant nomination de M. Pascal Roland, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6506 intitulée Laboratoire Catalyse et Spectrochimie - DEC131814DR19 - 18/06/2013

- Décision portant nomination de M. Cédric Gendreau, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique - DEC131813DR19 - 18/06/2013

- Décision portant nomination de M. Nicolas Delcroix, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6301 intitulée Imagerie et stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales - DEC131789DR19 - 18/06/2013

- Décision portant nomination de Christophe Leroy, aux fonctions de chargé(e) de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité FR3038 intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire - DEC131955DR19 - 20/06/2013

- Décision portant nomination de M. Christophe Leroy, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6507 intitulée Laboratoire de chimie moléculaire et thioorganique - DEC131846DR19 - 04/06/2013

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Olivier Bérard aux fonctions de directeur délégué aux achats et à l'innovation - DEC131830DAJ - 03/06/2013

- Décision portant nomination de M. Francis Yguel aux fonctions de conseiller scientifique auprès du directeur de l'appui à la structuration territoriale de la recherche (DASTR) - DEC131269DAJ - 10/06/2013

07.01.21. Nomination autres

07.01.21.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Günther Hahne aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Bruxelles - DEC131651DAJ - 30/05/2013

07.01.22. Instituts

07.01.22.05. 2013

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Sylviane Muller aux fonctions de directrice adjointe de l'Institut des Sciences Biologiques - DEC131650DAJ - 30/05/2013

- Décision portant nomination de Mme Agathe Euzen aux fonctions de déléguée scientifique de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE) - DEC131642DAJ - 03/06/2013

- Décision portant nomination de Mme Anne Imberty aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de Chimie (INC) - DEC131866DAJ - 17/06/2013

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1

07.02.01.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Marcel SKROBEK pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE3593 intitulée Sciences, Normes, Décisions - DEC131979DR01 - 24/06/2013

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Olivier REMAUD, directeur par intérim de l'unité UMR8036 intitulée Centre d'études sociologique et politiques Raymond Aron (CESPRA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131618DR01 - 23/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Benoît ROMAN directeur de l'unité GDR3588 intitulée Mécanique et Physique des systèmes complexes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131867DR01 - 06/06/2013

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Daniel ANDLER, directeur de l'unité FRE3593 intitulée Sciences, Normes, Décisions, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131978DR01 - 24/06/2013

07.02.03. DR3

07.02.03.05. 2013

- Décision de délégation de signature (OS) consentie à M.RAMIREZ (DU UPR299) - DEC131856DR03 - 05/06/2013

07.02.04. DR4

07.02.04.05. 2013

- Délégation de signature de C. Macherey à ses collaborateurs - UPS831 - DEC131821DR04 - 01/06/2013

- Délégation de signature de V. Debisschop à C. Macherey et ses collaborateurs - UPS831 - DEC131820DR04 - 01/06/2013

07.02.05. DR5

07.02.05.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Mr Edouard Challe pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7176 intitulée Pôle de Recherche en Economie de Gestion - DEC131825DR05 - 30/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mr Bernard Jollans, directeur de l'unité MOY1673, intitulée Direction de l'audit interne (DAI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130920DR05 - 08/03/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mrs Alain Hauchecorne, Jacques Pelon et Mmes Stéphanie Joseph, Valérie Fleury et Evelyne Quinsac pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8190 intitulée Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales (LATMOS) - DEC131575DR05 - 03/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mr Hervé Dumez, directeur de l'unité UMR7176 intitulée Pôle de Recherche en Economie de Gestion, par le délégué régional en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - DEC131824DR05 - 30/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Danièle Hauser, directrice de l'unité UMR8190 intitulée Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales (LATMOS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131572DR05 - 03/05/2013

07.02.06. DR6

07.02.06.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Alain Degiovanni, directeur de l'unité FR2863 intitulée «Fédération de recherche Jacques Villermaux pour la mécanique, l'énergie, les procédés» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130003DR06 - 01/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Christian France-Lanord, directeur de l'unité UMR7358 intitulée «Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131842DR06 - 04/06/2013

- Décision donnant délégation de signature à Raphaël Pik, Isabelle Geoffroy et Martine Noël pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7358 intitulée « Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques ». - DEC131843DR06 - 04/06/2013

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Patrice Geoffroy, responsable du service du patrimoine de la délégation régionale Centre Est - DEC131926DR06 - 14/06/2013

- Décision donnant délégation de signature à Sébastien Bully et Laëtitia Bassereau-Vauthier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6298 intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés ». - DEC131756DR06 - 16/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Annie Dumont, directrice de l'unité UMR6298 intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131755DR06 - 16/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Michel Sardin, directeur de l'unité UPS3112 intitulée «Gestion de l'Institut Carnot énergie et environnement de Nancy» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130045DR06 - 01/01/2013

07.02.08. DR8

07.02.08.05. 2013

- Délégation de signature consentie à M. Olivier MARTIN, Directeur de l'unité FR3708 intitulée "Physique et Chimie du Vivant" - PCV, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131831DR08 - 03/06/2013

- Décision de délégation de signature consentie par M. Vincent RIDOUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3462 intitulée « Systèmes d'observation pour la conservation des mammifères et oiseaux marins ». - DEC131834DR08 - 10/06/2013

- Délégation de signature consentie à M. Yves COQUET, Directeur de l'unité UMS3116, intitulée "Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre" - OSUC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC131890DR08 - 10/06/2013

- Délégation de signature consentie par M. Yves COQUET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre » (OSUC). - DEC131891DR08 - 11/06/2013

- Délégation de signature consentie à M. Vincent RIDOUX, Directeur de l'unité UMS3462 intitulée "Systèmes d'observation pour la conservation des mammifères et oiseaux marins", par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC131832DR08 - 03/06/2013

07.02.10. DR11

07.02.10.03. 2011

- Décision donnant délégation de signature à Mme Irène TILL-BOTTRAUD, directrice de l'unité mixte de recherche UMR5553 intitulée Laboratoire d'Ecologie alpine (LECA), par le délégué

régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131895DR11 - 11/06/2013

07.02.10.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Michel FILY, directeur de l'unité mixte de service UMS832 intitulé Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131631DR11 - 17/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à M Jean-Christophe CREBIER, directeur de l'unité mixte de service UMS3040 Circuits Multi Projets par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- DEC131766DR11 - 28/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Nicolas BUCLET, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5194 Politiques Publiques, Actions Politiques, Territoires (PACTE) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131896DR11 - 11/06/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Jérôme GENSEL, directeur du groupement de recherche GDR2340 intitulée Méthodes et Applications pour la Géomatique et l'Information Spatiale (MAGIS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131951DR11 - 19/06/2013

07.02.11. DR12

07.02.11.05. 2013

- Délégation de signature de Michel Khrestchatisky (UMR7259) en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131810DR12 - 30/05/2013

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (Stefan Enoch UMR7249) - DEC131762DR12 - 21/05/2013

- Délégation de signature de Stefan Enoch (UMR7249) en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131761DR12 - 21/05/2013

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (Michel Khrestchatisky - UMR7259) - DEC131811DR12 - 30/05/2013

07.02.12. DR13

07.02.12.05. 2013

- UMS3282 - Délégation de signature PRM de M. Nicolas ARNAUD - DEC131838DR13 - 04/06/2013

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale (circonscription Languedoc-Roussillon)

- DEC131889DAJ - 17/06/2013

- UMR5120 - Délégation de signature de M. Pierre COUTERON - DEC131943DR13 - 19/06/2013

- UMS3282 - Délégation de signature de M.Nicolas ARNAUD - DEC131837DR13 - 04/06/2013

07.02.13. DR14

07.02.13.05. 2013

- Décision donnant délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) M. Pierre Monsan, directeur de l'UMS3582 intitulée Toulouse White Biotechnology - DEC131292DR14 - 10/04/2013

- Délégation de signature consentie à M. Pierre Monsan par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131291DR14 - 10/04/2013

07.02.14. DR15

07.02.14.05. 2013

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire UMS3033 - DEC131589DR15 - 07/05/2013

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMR5293 - DEC131587DR15 - 02/04/2013

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMR5185 - DEC130741DR15 - 27/02/2013

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMR5297 - DEC130318DR15 - 25/01/2013

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMS3033 - DEC131590DR15 - 07/05/2013

07.02.15. DR16

07.02.15.05. 2013

- Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-François STEPHAN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131933DR16 - 17/06/2013

- Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre GOHAR par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131912DR16 - 13/06/2013

- Délégation de signature consentie à Monsieur Renaud Fabre par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131910DR16 - 13/06/2013

07.02.16. DR17

07.02.16.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Yvon Rocaboy, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6211 intitulée Centre de Recherche en Economie et Management, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- DEC131736DR17 - 23/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Yvon Rocaboy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6211 intitulée Centre de Recherche en Economie et Management - DEC131737DR17 - 23/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Jean-Luc Adam, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131738DR17 - 23/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Jean-Luc Adam pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes - DEC131739DR17 - 24/05/2011

- Décision donnant délégation de signature à Bachir Bekka pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes - DEC131743DR17 - 24/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Vincent Gouëset, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6590 intitulée Espaces et sociétés, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- DEC131744DR17 - 23/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Vincent Gouëset pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6590 intitulée Espaces et sociétés - DEC131745DR17 - 18/06/2013

- Décision donnant délégation de signature à Bernd Grambow, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131746DR17 - 23/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Gilles Pinay, directeur de l'unité mixte de service UMS3343 intitulée Unité mixte de service pour l'Observatoire de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131750DR17 - 23/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Philippe Pierre pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe - DEC131753DR17 - 27/06/2013

- Décision donnant délégation de signature à Bernd Grambow pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées - DEC131749DR17 - 24/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Gilles Pinay pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de service UMS3343 intitulée Unité mixte de service pour l'Observatoire de Rennes - DEC131751DR17 - 24/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Philippe Pierre, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131752DR17 - 23/05/2013

07.02.17. DR18

07.02.17.05. 2013

- Délégation de signature CHRISTOPHE DERYCKER - DEC131936DR18 - 17/06/2013

- Délégation de signature SYLVAIN CRISTOL - GDR3590 - DEC131853DR18 - 01/01/2013

07.02.20. Administration centrale

07.02.20.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources

- DEC131783DAJ - 29/05/2013

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Xavier Morise, directeur du bureau du CNRS à Washington - DEC131796DAJ - 05/06/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources, en matière de gestion budgétaire et comptable publique - DEC131797DAJ - 11/06/2013

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.04. DR4

07.03.04.05. 2013

- Décision portant création de l'unité mixte de service UMS3601 intitulée « Institut Français de Bioinformatique » - DEC130762INSB - 03/04/2013

07.03.05. DR5

07.03.05.05. 2013

- Décision portant création de l'unité mixte de service UMR3605 intitulée « Organisation de Micro-Electronique Générale Avancée » (OMEGA). - DEC131530IN2P3 - 04/06/2013

07.03.11. DR12

07.03.11.05. 2013

- Décision modificative de la décision n° DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des Unités Mixtes de Recherche contractualisées. - DEC131623INSU - 03/06/2013

07.04. Décisions tarifaires

07.04.04. DR4

07.04.04.05. 2013

- Locations et prestations diverses du LAL (UMR8607) - DEC131852DR04 - 05/06/2013

07.04.13. DR14

07.04.13.05. 2013

- Décision relative au tarif des produits de la plateforme de l'USR3505 - Institut des Technologies Avancées en Sciences du Vivant (ITAV) - DEC131804DR14 - 31/05/2013

07.06. Autres décisions

07.06.03. DR3

07.06.03.05. 2013

- Décision de création du conseil de laboratoire UMR8030 (DU M. SALANOUBAT) - DEC131854DR03 - 03/06/2013

07.06.04. DR4

07.06.04.05. 2013

- Décision prorogeant le conseil de service - MOY400 - DEC131966DR04 - 27/06/2013

07.06.12. DR13

07.06.12.05. 2013

- Décision modifiant la décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5508 intitulée laboratoire de Mécanique et Génie Civil (LMGC) - DEC131778DR13 - 28/05/2013

07.06.15. DR16

07.06.15.05. 2013

- Décision relative à la vacance de sièges au sein d'un Conseil scientifique d'institut du Centre national de la recherche scientifique - DEC131858SGCN - 05/06/2013

07.06.16. DR17

07.06.16.05. 2013

- Décision relative à la vacance de sièges au sein du Conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique. - DEC131947SGCN - 19/06/2013

- Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et de commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique. - DEC131948SGCN - 20/06/2013

07.06.18. DR19

07.06.18.05. 2013

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6273 intitulée Centre Michel de Bouârd - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales - DEC131906DR19 - 14/06/2013

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.05. 2013

- Décision d'alliénation de la parcelle cadastrée AP n° 19 sise à Aimargues (Gard) - DEC131609DSFIM - 14/05/2013

- Décision d'alliénation de la parcelle cadastrée BL n° 61 sise à Aimargues (Gard) - DEC131610DSFIM - 14/05/2013

DEC132021DAJ

Décision relative à la proclamation des résultats de l'élection au Conseil d'administration du CNRS

LE DELEGUE POUR LES ELECTIONS

Vu l'arrêté du 29 mai 2008 fixant les modalités d'élection au conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°112842DAJ du 21 décembre 2011 portant nomination de M. Jean-Jacques Rivy aux fonctions de délégué pour les élections ;

Vu la décision n°122720DAJ du 22 octobre 2012 fixant les modalités d'organisation de l'élection au Conseil d'administration du CNRS ;

Vu le procès-verbal du 26 juin 2013 du dépouillement de l'élection des représentants du personnels au conseil d'administration du CNRS,

Art. 1^{er} - Sont proclamés élus en tant que représentant du personnel au Conseil d'administration du CNRS :

Pour la catégorie des chercheurs :

M. Christophe	BLONDEL	SNCS-FSU & SNASUB-FSU
M. Georges	DEPEYROT	UNSA RECHERCHE (Union du SNPTES et SUP'RECHERCHE)

Pour la catégorie des ITA :

Mme Josiane	TACK	SNTRS-CGT
M. Yannick	BOURLES	SGEN-CFDT Recherche EPST

Art. 2. - La présente décision publiée au *Bulletin officiel* du CNRS est consultable au siège du CNRS ainsi que sur le site web « Elections » (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait Paris, le 26 juin 2013

Jean-Jacques RIVY



La Direction générale déléguée
aux ressources
Direction des affaires juridiques

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 48 12
F. 01 44 96 49 17

DEC131476DRH

Le Président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique,

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS,

Vu l'instruction générale n°INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS,

Vu la décision n°04049DRH du 21 décembre 2004 relative à la rémunération des médecins de prévention au CNRS,

Vu les crédits inscrits en colonne NA (subventions d'état), compte n°64622,

DECIDE :

Article 1 : Les montants des rémunérations mensuelles forfaitaires brutes des médecins de prévention du CNRS mentionnés dans la décision n°04049DRH du 21 décembre 2004 susvisée sont revalorisés ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2013 :

Catégorie	Ancienneté	Rémunération mensuelle forfaitaire brute (correspondant à une quotité de travail à temps plein, soit 152 heures)
1	0 à 5 ans	5 117,00 €
2	5 à 10 ans	5 543,42 €
3	10 à 15 ans	5 969,84 €
4	15 à 20 ans	6 609,46 €
5*	A partir de 20 ans	7 270,41 €

Article 2 : Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 juin 2013

Visa du Contrôleur général
P/ Le Contrôleur général
L'Adjoint

P/Le Président
Le Directeur général délégué aux ressources

Jean-Yves Touin

Xavier Inglebert

* Catégorie 5 = Catégorie 4 + 10 %

DEC131963DR01

Décision portant nomination de Mme Colette BOUILLOT-GILBERT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 7241 - Centre interdisciplinaire de recherche en biologie (CIRB)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI portant création de l'unité mixte n° 7241 - Centre interdisciplinaire de recherche en biologie (CIRB) et nommant M. Alain PROCHIANTZ en qualité de directeur ;

Considérant que Mme **Colette BOUILLOT-GILBERT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 7 au 9 avril, puis du 3 au 5 mai 1999.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Colette BOUILLOT-GILBERT**, IEHC, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 7241 - Centre interdisciplinaire de recherche en biologie (CIRB) à compter du 1^{er} janvier 2011.

Mme **Colette BOUILLOT-GILBERT** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Colette BOUILLOT-GILBERT** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 10 juin 2013

Alain PROCHIANTZ

Directeur de l'UMR 7241

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Serge HAROCHE, administrateur du Collège de France

Visa de Marie-Pascale MARTEL, déléguée régionale INSERM Paris 12

DEC 131757INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Edwige Rude-Antoine et nomination de M. Alain Mangeol, directeur par intérim de la formation de recherche en évolution n°3594 intitulée Centre de recherche sens, éthique, société (CERSES)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 130263INSHS en date du 28 février 2013 portant création de la formation de recherche en évolution n°3594 intitulée Centre de recherche sens, éthique, société (CERSES) et nommant Mme Edwige Rude-Antoine Edwige directrice de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Edwige Rude-Antoine, directrice de la formation de recherche en évolution susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} juin 2013.
- II. A compter de cette même date, M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A du CNRS, est nommé directeur par intérim de la formation de recherche en évolution susvisée jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17/06/2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC131563DR01

Décision portant cessation d'activité de M. Evariste CIRET aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC100050DR01 du 9 février 2010 portant nomination de M. **Evariste CIRET** aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. **Evariste CIRET**, dans l'unité du CNRS n°2776, à compter du 1^{er} mai 2012.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 3 mai 2013

Alain MANGEOL

Délégué régional Paris A
(Signature)



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

DEC131484DR01

Décision portant nomination de Mme Isabelle NONDIER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FRE 3235 intitulée Génétique Moléculaire et Défense antivirale

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 05/01/2012 nommant M. Philippe DJIAN, directeur de l'unité FRE 3235 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « Sources radioactives non-scellées et sources scellées nécessaires à leur contrôle » délivrée à **Mme Isabelle NONDIER** le 30 novembre 2012 par l'A.I.R. (Association interuniversitaire de Radioprotection)

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 17 avril 2013,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Isabelle NONDIER, TCE, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 30 novembre 2012.

Article 2 : Missions¹

Mme Isabelle NONDIER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **Mme Isabelle NONDIER** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

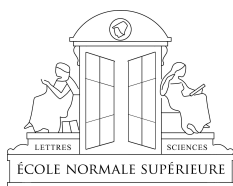
Fait à Ivry sur Seine le 24 avril 2013

Philippe DJIAN

Directeur de la FRE 3235

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes



DEC131034DR02

Décision portant nomination de M. Bernard Ducos aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8550 intitulée Laboratoire de physique statistique

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction générale sur la santé et la sécurité au travail relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'École normale supérieure ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18/12/2009 portant renouvellement de l'unité mixte n°8550 intitulée Laboratoire de physique statistique et nommant M. Eric Perez en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 06/12/2012 ;

Considérant que M. Bertrand Ducos a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du CNRS les 11-12/12/2006 et du 08/01/2007 au 10/01/2007,

DECIDE :

Article 1^{er} : A compter du 06/12/2012, M. Bertrand Ducos, ingénieur d'études, affecté au sein de l'UMR8550 Laboratoire de physique statistique, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention pour la plateforme de biologie du département de physique de l'ENS.

M. Bertrand Ducos exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés. Ses missions s'exercent au niveau de la plateforme du département de physique de l'ENS située dans les locaux de l'IBENS, 46 rue d'Ulm.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30/04/2013

Le directeur de l'unité UMR8550
Eric Perez

Le directeur de l'unité FR684
Werner Krauth

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard

DEC131668INSHS

Décision portant nomination de M. Stéphane POUYLLAU aux fonctions de directeur adjoint technique de l'unité mixte de service UMS3598 intitulée « Humanités Numériques ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 130631INSHS en date du 30 avril 2013 portant création de l'unité mixte de service n°3598 intitulée « Humanités Numériques » et nommant M. Marc RENNEVILLE directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Stéphane POUYLLAU, Ingénieur de recherche de 2^{ème} classe, est nommé directeur adjoint technique de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 1^{er} mars 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/06/2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC131656DR02

Décision portant cessation de fonctions de M. Gérard Vuye, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR7588 intitulée Institut des nanosciences de Paris

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 090163DR02 du 11/06/2009 portant nomination de M. Gérard Vuye aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Gérard Vuye dans l'unité du CNRS n°7588, à compter du 16/03/2013.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 17 mai 2013

Le directeur de l'unité
Bernard Perrin

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

DEC131532IN2P3

Décision portant nomination de Monsieur Stéphane PLASZCZYNSKI aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Stéphane PLASZCZYNSKI, directeur de recherche de deuxième classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour le directeur général délégué à la science du 1^{er} mai 2013 au 31 Décembre 2014. Sa mission a pour objet de représenter le CNRS au sein de la collaboration SCOAP3.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Stéphane PLASZCZYNSKI demeure affecté à l'UMR 8607 (LAL) à Orsay.

Article 2

Du 1^{er} Mai 2013 au 31 Décembre 2014, Monsieur Stéphane PLASZCZYNSKI percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France-Sud.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président

Alain Fuchs

DEC131203DR04

Décision portant nomination de M. Serge COHEN, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité USR3461 intitulée IPANEMA

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI portant création, à compter du 01/01/2012, de l'unité n° USR3461 intitulée IPANEMA, dont le Directeur est M. Loïc BERTRAND ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Serge COHEN, Chargé de recherche de 2^{ème} classe titulaire, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité USR3461 à compter du 25/03/2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à GIF-SUR-YVETTE, le 2 mai 2013

Pour le président et par délégation,
le Directeur d'unité
Loïc BERTRAND


Loïc BERTRAND
Directeur de l'USR 3461 CNRS/MCC



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC131201DR04

Décision portant nomination de M. Lionel POISSON, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité URA2453 intitulée Laboratoire Francis PERRIN

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A003DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'unité n° URA2453 intitulée Laboratoire Francis PERRIN, dont la Directrice est Mme Dimitra MARKOVITSI ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Lionel POISSON, Chargé de recherche de 1^{ère} classe titulaire, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité URA2453 à compter du 25/03/2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à GIF-SUR-YVETTE, le 2 mai 2013

Pour le président et par délégation,
la Directrice d'unité
Dimitra MARKOVITSI



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91196 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC131855DR04

Décision portant nomination de M. Bernard MASSOT, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8182 intitulée Institut de Chimie Moléculaire et des Matériaux d'Orsay

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 01/01/2010 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR8182 intitulée Institut de Chimie Moléculaire et des Matériaux d'Orsay, dont le Directeur est M. Jean-Pierre MAHY ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

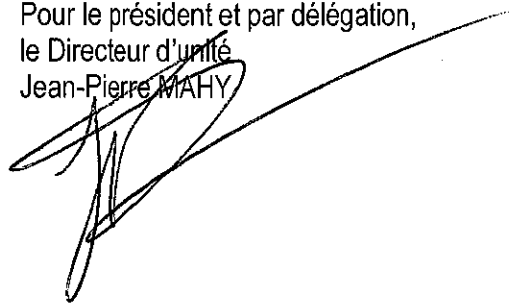
M. Bernard MASSOT, Assistant ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR8182 à compter du 21/03/2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à ORSAY, le 5 juin 2013

Pour le président et par délégation,
le Directeur d'unité
Jean-Pierre MAHY



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC130409INSB

Décision portant nomination de M. Lionel BRETILLON aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche N° 6265 intitulée Centre des Sciences du Gout et de l'Alimentation

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n° 6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation et nommant M. Luc PENICAUD directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Lionel BRETILLON, CR1 INRA Dijon, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science

Joël Bertrand

DEC131209INC

Décision portant cessation de fonctions de M. Manuel RUIZ LOPEZ, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7565 intitulée « Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 portant notamment nomination de M. Yves FORT aux fonctions de directeur et M. Manuel RUIZ LOPEZ aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7565 intitulée « Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes » ;

Vu la lettre de démission de M. Manuel RUIZ LOPEZ du 14 février 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de M. Manuel RUIZ LOPEZ, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7565 intitulée « Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes » à compter du 1^{er} mars 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 juin 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC131772DR07

Décision portant nomination de Mme Vanessa Prévot aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Vanessa Prévot, CR1, est nommée chargée de mission auprès du délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013.

Sa mission a pour objet de représenter, en Auvergne, le délégué régional, en tant que de besoin au sein des instances locales des partenaires académiques, des collectivités territoriales et des acteurs socio-économiques, des instances de pilotage des projets mis en œuvre dans le cadre du PIA et de participer au suivi de la convention de site.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Vanessa Prévot demeure affectée à l'UMR6296 intitulée Institut de Chimie de Clermont-Ferrand à Aubière.

Article 2

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013 Mme Vanessa Prévot, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 juin 2013

Le président
Alain Fuchs

DEC132002INC

Décision portant renouvellement de Monsieur Michel LACROIX aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5280 intitulée « Institut des Sciences Analytiques ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5280 intitulée « Institut des Sciences Analytiques » et nommant M. Pierre TOULHOAT, directeur de cette unité ;

Vu la décision n° 123288INC du 3 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Michel LACROIX, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5280 intitulée « Institut des Sciences Analytiques » ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Michel LACROIX, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée est renouvelé dans ses fonctions pour une durée de six mois à compter du 1^{er} juillet 2013 jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 juin 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC131786INC

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Jacques LEBRUN, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5280 intitulée « Institut des Sciences Analytiques »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant notamment nomination de M. Jean-Jacques LEBRUN aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5280 intitulée « Institut des Sciences Analytiques » ;

Vu la lettre de démission de M. Jean-Jacques LEBRUN du 29 avril 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de M. Jean-Jacques LEBRUN, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5280 intitulée « Institut des Sciences Analytiques » à compter du 31 mai 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 juin 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC122721DR08

Décision portant nomination de M. Henrique DA MOTA ROCHA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5060 intitulée Institut de recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT) – Centre Ernest Babelon d'Orléans

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 04/01/2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR n°5060, intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux, dont le directeur est M. Philippe FLUZIN ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 04/07/2012 à Paris ;

Considérant que M. Henrique DA MOTA ROCHA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation CNRS Centre Poitou-Charentes et l'Université François Rabelais les 7-8, 14-15 et 28-29 juin 2012 à Tours, d'une durée de 42 heures ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Henrique DA MOTA ROCHA, Technicien de Classe Exceptionnelle, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5060 / Centre Ernest Babelon, à compter du 01/07/2012.

M. Henrique DA MOTA ROCHA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Henrique DA MOTA ROCHA est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Belfort, le 29/04/2013

Le directeur de l'unité
M. Philippe FLUZIN

Date et visa du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE
Le 31/05/2013

Date et visa du président de l'université d'Orléans
Youssefi TOURE
Le 17/05/2013

DEC131692INSU

Décision portant nomination de M. Yves Coquet aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n° 3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC122739DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de service n° 3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre » et nommant M. Michel Tagger directeur de cette unité ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 avril 2013 portant nomination de M. Yves Coquet aux fonctions de directeur de l'Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Yves Coquet, professeur des universités à l'université d'Orléans est nommé directeur de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 9 avril 2013, en remplacement de M. Michel Tagger.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 juin 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC131372DR08

Décision portant nomination de M. Alain DENOIRJEAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7315 intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface » (SPCTS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité mixte de recherche UMR7315, intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface » (SPCTS) et nommant M. Thierry CHARTIER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 11/04/2013 ;

Considérant que M. Alain DENOIRJEAN a suivi la formation initiale ACMO organisée par le CNRS Paris en 2009 ;

Sur proposition du Directeur d'unité M. Thierry CHARTIER, et après validation par l'ingénieur d'hygiène et de sécurité de l'établissement hébergeant l'unité M. Emmanuel VARRIN en date du 04/04/2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Alain DENOIRJEAN, DR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7315, intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface » (SPCTS) à compter du 01/01/2013.

M. Alain DENOIRJEAN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. Alain DENOIRJEAN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoges, le 18 avril 2013

Le directeur de l'unité
Thierry CHARTIER

Date et Visa
de la Présidente de l'Université de Limoges
Hélène PAULIAT
Le 15/05/2013

Date et Visa
du Délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE
Le 31/05/2013

DEC131372DR08

Décision portant nomination de M. Alain DENOIRJEAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7315 intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface » (SPCTS)



Délégation Centre Limousin
Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3 E Avenue de la Recherche Scientifique
45071 ORLEANS Cedex 2

T 02 38 25 52 00
F 02 38 69 70 31

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité mixte de recherche UMR7315, intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface » (SPCTS) et nommant M. Thierry CHARTIER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 11/04/2013 ;

Considérant que M. Alain DENOIRJEAN a suivi la formation initiale ACMO organisée par le CNRS Paris en 2009 ;

Sur proposition du Directeur d'unité M. Thierry CHARTIER, et après validation par l'ingénieur d'hygiène et de sécurité de l'établissement hébergeant l'unité M. Emmanuel VARRIN en date du 04/04/2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Alain DENOIRJEAN, DR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7315, intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface » (SPCTS) à compter du 01/01/2013.

M. Alain DENOIRJEAN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. Alain DENOIRJEAN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à *Limoges*, le *18 avril 2013*

Le directeur de l'unité
Thierry CHARTIER

Date et Visa *Le 15/05/2013*
de la Présidente de l'Université de Limoges
Hélène PAULIAT

Date et Visa **31 MAI 2013**
du Délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE

La Présidente de l'Université,

Hélène Pauliat
Hélène PAULIAT

DEC131371DR08

Décision portant nomination de Mme Marie-Françoise ELCHINGER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7315 intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface » (SPCTS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité mixte de recherche UMR7315, intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface » (SPCTS) et nommant M. Thierry CHARTIER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 11/04/2013 ;

Considérant que Mme Marie-Françoise ELCHINGER a suivi la formation initiale ACMO organisée par l'Université de Limoges les 15 décembre 2011, 05 janvier 2012, 12-13 janvier 2012 et 26 janvier 2012 ;

Sur proposition du Directeur d'unité M. Thierry CHARTIER, et après validation par l'ingénieur d'hygiène et de sécurité de l'établissement hébergeant l'unité M. Emmanuel VARRIN en date du 04/04/2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marie-Françoise ELCHINGER, IEHC, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7315, intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface » (SPCTS) à compter du 01/01/2013.

Mme Marie-Françoise ELCHINGER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie-Françoise ELCHINGER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoges, le 18 avril 2013

Le directeur de l'unité
Thierry CHARTIER

Date et Visa
de la Présidente de l'Université de Limoges
Hélène PAULIAT
Le 15/05/2013

Date et Visa
du Délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE
Le 31/05/2013

DEC131371DR08

Décision portant nomination de Mme Marie-Françoise ELCHINGER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7315 intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface » (SPCTS)



Délégation Centre Limousin
Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3 E Avenue de la Recherche Scientifique
45071 ORLEANS Cedex 2

T. 02 38 25 52 00
F. 02 38 69 70 31

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité mixte de recherche UMR7315, intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface » (SPCTS) et nommant M. Thierry CHARTIER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 11/04/2013 ;

Considérant que Mme Marie-Françoise ELCHINGER a suivi la formation initiale ACMO organisée par l'Université de Limoges les 15 décembre 2011, 05 janvier 2012, 12-13 janvier 2012 et 26 janvier 2012 ;

Sur proposition du Directeur d'unité M. Thierry CHARTIER, et après validation par l'ingénieur d'hygiène et de sécurité de l'établissement hébergeant l'unité M. Emmanuel VARRIN en date du 04/04/2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marie-Françoise ELCHINGER, IEHC, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7315, intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface » (SPCTS) à compter du 01/01/2013.

Mme Marie-Françoise ELCHINGER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie-Françoise ELCHINGER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à *Limoges*, le *18 avril 2013*

Le directeur de l'unité
Thierry CHARTIER



Date et Visa *Le 15/05/2013*
de la Présidente de l'Université de Limoges
Hélène PAULIAT

Date et Visa **31 MAI 2013**
du Délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE

La Présidente de l'Université,



Hélène Pauliat
Hélène PAULIAT



DEC131125DR08

Décision portant nomination de Mme Valérie COUDERT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7315 intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface » (SPCTS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité mixte de recherche UMR7315, intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface » (SPCTS) et nommant M. Thierry CHARTIER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 11/04/2013 ;

Considérant que Mme Valérie COUDERT a suivi la formation initiale ACMO organisée par la Délégation CNRS Aquitaine Limousin du 22 au 23 septembre 2008 et du 29 septembre au 1^{er} octobre 2008 ;

Sur proposition du Directeur d'unité M. Thierry CHARTIER, et après validation par l'ingénieur d'hygiène et de sécurité de l'établissement hébergeant l'unité M. Emmanuel VARRIN en date du 04/04/2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Valérie COUDERT, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7315, intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface » (SPCTS) à compter du 01/01/2013.

Mme Valérie COUDERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Valérie COUDERT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoges, le 18 avril 2013

Le directeur de l'unité
Thierry CHARTIER

Date et Visa
de la Présidente de l'Université de Limoges
Hélène PAULIAT
Le 15/05/2013

Date et Visa
du Délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE
Le 31/05/2013

DEC131125DR08

Décision portant nomination de Mme Valérie COUDERT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7315 intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface » (SPCTS)



Délégation Centre Limousin
Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3 E Avenue de la Recherche Scientifique
45071 ORLEANS Cedex 2

T. 02 38 25 52 00
F. 02 38 69 70 31

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité mixte de recherche UMR7315, intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface » (SPCTS) et nommant M. Thierry CHARTIER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 11/04/2013 ;

Considérant que Mme Valérie COUDERT a suivi la formation initiale ACMO organisée par la Délégation CNRS Aquitaine Limousin du 22 au 23 septembre 2008 et du 29 septembre au 1^{er} octobre 2008 ;

Sur proposition du Directeur d'unité M. Thierry CHARTIER, et après validation par l'ingénieur d'hygiène et de sécurité de l'établissement hébergeant l'unité M. Emmanuel VARRIN en date du 04/04/2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Valérie COUDERT, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7315, intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface » (SPCTS) à compter du 01/01/2013.

Mme Valérie COUDERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Valérie COUDERT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à *Limoges*, le *18 avril 2013*

Le directeur de l'unité
Thierry CHARTIER




Date et Visa *le 15/05/2013*
de la Présidente de l'Université de Limoges
Hélène PAULIAT

Date et Visa **31 MAI 2013**
du Délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE

La Présidente de l'Université.



Heur
Hélène PAULIAT



DEC130491INSB

Décision portant nomination de Mme Dominique Ciocca aux fonctions de directrice-adjointe de l'unité mixte de service 3415 intitulée « Chronobiotron »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC122893DGDS en date du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3415 intitulée « Chronobiotron » et nommant Mme Sophie Reibel directrice de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Dominique Ciocca, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée directrice-adjointe de l'unité mixte de service susvisée à compter du 10 avril 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 mai 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC130821DAJ

Décision portant nomination de Mme Christine Brunel aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Alsace

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Christine Brunel, chargée de recherche au CNRS, est nommée adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Alsace, à compter du 2 avril 2013.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 mars 2013

ALAIN FUCHS

DEC 131981DR11

Décision portant nomination de Mme Laurène Flandinet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction générale sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention à l'Université Joseph Fourier ;

Vu la décision n° DSI11A004 portant création de l'unité mixte n°5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble et nommant M. Jean Louis Monin en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 14 mai 2013 ;

Considérant que Mme Laurène Flandinet a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation régionale de Marseille du 6 au 8 mars et du 26 au 28 mars 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Laurène Flandinet, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble à compter du 1^{er} Juillet 2013.

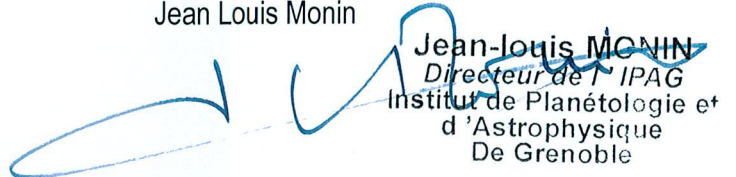
Mme Laurène Flandinet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Laurène Flandinet est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 15 mai 2013

Le directeur de l'unité
Jean Louis Monin



Jean-Louis MONIN
Directeur de l'IPAG
Institut de Planétologie et
d'Astrophysique
De Grenoble

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

Visa du président de l'Université Joseph Fourier



Pour le Président
par délégation
Le Directeur Général des Services
Jean-Luc ARGENTIER

DEC 131 977 DR11

Décision portant nomination de M. Thibaut Moulin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction générale sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention à l'Université Joseph Fourier ;

Vu la décision n° 11A004DSI portant création de l'unité mixte n°5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble et nommant M. Jean Louis Monin en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 14 mai 2013 ;

Considérant que M. Thibaut Moulin a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation régionale de Marseille du 6 au 8 mars et du 26 au 28 mars 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Thibaut Moulin, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble à compter du 1^{er} Juillet 2013.

M. Thibaut Moulin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Thibaut Moulin est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.


Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 15 mai 2013

Le directeur de l'unité

Jean Louis Monin **Jean-Louis MONIN**

Directeur de l'IPAG
Institut de Planetologie et
d'Astrophysique
De Grenoble



Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

Visa du président de l'Université Joseph Fourier

**Pour le Président
par déléation**



**Le Directeur-Général des Services
Jean-Luc ARGENTIER**

DEC 131939 DR 11

Décision portant cessation d'activité de M. Eric Stadler aux fonctions d'assistant de prévention de l'unité mixte 5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction générale sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention à l'Université Joseph Fourier ;

Vu la décision n° DR11030044 du 12/02/2003 portant nomination de M. Eric Stadler aux fonctions d'Assistant de Prévention,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Eric Stadler dans l'unité du CNRS n°5274 à compter du 30 juin 2013.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 15 mai 2013

Le directeur de l'unité


Jean-Louis MONIN
Directeur de l'IPAG
Institut de Planétologie et
d'Astrophysique
De Grenoble

Visa du délégué régional du CNRS


Jérôme VITRE

Visa du chef d'établissement partenaire


Pour le Président
par délégation
Le Directeur Général des Services
Jean-Luc ARGENTIER

DEC 131937 DR 11

Décision portant cessation d'activité de M. Olivier Brissaud aux fonctions d'assistant de prévention de l'unité mixte 5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction générale sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention à l'Université Joseph Fourier ;

Vu la décision n° DR11070063 du 19-04-2007 portant nomination de M. Olivier Brissaud aux fonctions d'Assistant de Prévention,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'Assistant de Prévention exercées par M. Olivier Brissaud dans l'unité du CNRS n°5274 à compter du 30 juin 2013.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 15 Mai 2013

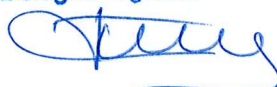
Le directeur de l'unité

Jean-Louis MONIN

Directeur de l'IPAG
Institut de Planétologie et
d'Astrophysique
De Grenoble

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

Visa du chef d'établissement partenaire

*Pour le Président
par délégation*

**Le Directeur Général des Services
Jean-Luc ARGENTIER**

DEC131666INSHS

Décision portant nomination de M. Philippe BONFILS aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche FR3076 intitulée Droits, Pouvoirs et Sociétés.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122740DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de la fédération de recherche n°3076 intitulée Droits, Pouvoirs et Sociétés et nommant M. Marc PENA, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe BONFILS, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille est nommé directeur par intérim de la fédération de recherche intitulée Droits, Pouvoirs et Sociétés, n° de code 3076, pour la période du 1^{er} février 2013 au 31 décembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11/06/2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC131990DR13

Décision portant nomination de Mme Gwladys Maure aux fonctions de responsable du service des Ressources Humaines de la délégation Languedoc-Roussillon

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100026DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision N°DEC130961DR13 du 22 mars 2013 portant nomination de Mme Gwladys Maure aux fonctions d'Adjointe au responsable du service des Ressources Humaines par intérim au sein de la délégation Languedoc-Roussillon

Vu la proposition de Mme la Déléguée Régionale du Languedoc-Roussillon, du 20 juin 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de Mme Gwladys MAURE, Adjointe par intérim au responsable du service des Ressources Humaines de la Délégation Languedoc-Roussillon, à compter du 1^{er} juillet 2013.

Article 2

Mme Gwladys MAURE, Ingénieur d'études 2^{ème} classe, est nommée, à compter du 1^{er} juillet 2013, responsable des Ressources Humaines de la délégation Languedoc-Roussillon en remplacement de Mme Danielle Duhayon, appelée à d'autres fonctions.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 24 juin 2013

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC131897INSMI

Décision portant nomination de M. Serge COHEN aux fonctions de directeur et de Monsieur Philippe LAURENÇOT aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 5219 intitulée Institut de mathématiques de Toulouse

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5219 intitulée Institut de Mathématiques de Toulouse et nommant M. Patrick CATTIAUX directeur et M. Jean-Marc SCHLENKER directeur adjoint de cette unité ;

Vu la décision n° 123167INSMI en date du 12 février 2013 nommant M. Serge COHEN directeur adjoint de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Serge COHEN, Professeur des universités, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 15 juillet 2013, en remplacement de M. Patrick CATTIAUX, démissionnaire.

Article 2

M. Philippe LAURENÇOT, Professeur des universités, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 15 juillet 2013, en remplacement de M. Serge COHEN, appelé aux fonctions de directeur de l'unité susvisée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC131277DR15

Décision portant nomination de Mme Isabelle DOUCHET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5164 intitulée Composantes innées de la réponse immunitaire et de la différenciation

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5164 intitulée Composantes innées de la réponse immunitaire et de la différenciation et nommant M. Jean-François MOREAU en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 30/06/2011 ;

Considérant que Mme Isabelle DOUCHET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Languedoc Roussillon du 16 au 18 mai 2011 et du 6 au 8 juin 2011,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Isabelle DOUCHET, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5164 intitulée Composantes innées de la réponse immunitaire et de la différenciation, à compter du 1^{er} juin 2011.

Mme Isabelle DOUCHET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Isabelle DOUCHET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 8 avril 2013

Le directeur de l'unité
Jean-François MOREAU

Visa du délégué régional du CNRS
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux Segalen
Manuel TUNON de LARA

DEC130531DR15

Décision portant nomination de Mme Karine LECUONA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5251 intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5251 intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB) et nommant M. Jean-François JAULENT en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 14/02/2012 ;

Considérant que Mme Karine LECUONA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin du 18 au 20 juin 2012 et du 24 au 27 septembre 2012,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Karine LECUONA, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5251 intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB) – Bât. A33, à compter du 1^{er} octobre 2012.

Mme Karine LECUONA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Karine LECUONA est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 14 février 2013

Le directeur de l'unité
Jean-François JAULENT

Visa du délégué régional du CNRS
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux 1
Dean LEWIS

Visa du président de l'Université Bordeaux Segalen
Manuel TUNON de LARA

Visa du directeur de l'Institut Polytechnique de Bordeaux
François CANSELL

DEC131391DR15

Décision portant nomination de M. Jean-Patrick BAZILE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5150 intitulée Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs (LFC-R)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5150 intitulée Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs (LFC-R) et nommant M. Gilles PIJAUDIER-CABOT en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 17/12/2010 ;

Considérant que M. Jean-Patrick BAZILE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Midi Pyrénées les 10-11-12-19-20 et 21 janvier 2011,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Jean-Patrick BAZILE, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5150 intitulée Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs (LFC-R), à compter du 1^{er} janvier 2011.

M. Jean-Patrick BAZILE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Patrick BAZILE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 15 avril 2013

Le directeur de l'unité
Gilles PIJAUDIER-CABOT

Visa du délégué régional du CNRS
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour
Mohamed AMARA

DEC130463DR15

Décision portant nomination de M. Jean-Hugues CODARBOX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5298 intitulée Laboratoire Photonique, Numérique et Nanosciences (LP2N)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n° 5298 intitulée Laboratoire Photonique, Numérique et Nanosciences (LP2N) et nommant M. Philippe BOUYER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 28/06/2012 ;

Considérant que M. Jean-Hugues CODARBOX a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin du 12 au 14 novembre 2012 et du 10 au 12 décembre 2012,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Jean-Hugues CODARBOX, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n° 5298 intitulée Laboratoire Photonique, Numérique et Nanosciences (LP2N), à compter du 17 décembre 2012.

M. Jean-Hugues CODARBOX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Hugues CODARBOX est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 12 février 2013

Le directeur de l'unité
Philippe BOUYER

Visa du délégué régional du CNRS
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux 1
Dean LEWIS

Visa du directeur de l'Institut Optique Graduate School
Jean-Louis MARTIN

DEC131675DR15

Décision portant nomination de M. Jacques TAILLARD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR3413 intitulée Sommeil, attention et neuropsychiatrie (SANPSY)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 nommant M. Pierre PHILIP directeur de l'unité de recherche n°3413 intitulée Sommeil, attention et neuropsychiatrie (SANPSY) ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 18/01/2013 ;

Considérant que M. Jacques TAILLARD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine du 25 au 27 mars 2013 et du 22 au 25 avril 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Jacques TAILLARD, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité de recherche n°3413 intitulée Sommeil, attention et neuropsychiatrie (SANPSY) - Hôpital Pellegrin Tripode 13^{ème} étage, à compter du 2 mai 2013.

M. Jacques TAILLARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jacques TAILLARD est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 21 mai 2013

Le directeur de l'unité
Pierre PHILIP

Visa du délégué régional du CNRS
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux Segalen
Manuel TUNON de LARA

DEC131674DR15

Décision portant nomination de M. Stephane BUJAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5805 intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5805 intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC) et nommant M. Antoine GREMARE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 19/02/2013 ;

Considérant que M. Stephane BUJAN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine du 25 au 27 mars 2013 et du 22 au 25 avril 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Stephane BUJAN, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5805 intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC) – Bât. B18, à compter du 2 mai 2013.

M. Stephane BUJAN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Stephane BUJAN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 21 mai 2013

Le directeur de l'unité
Antoine GREMARE

Visa du délégué régional du CNRS
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux 1
Dean LEWIS

DEC131604IN2P3

Décision portant nomination de M. Thierry Ollivier aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Thierry Ollivier, Ingénieur de recherche hors classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules. Sa mission a pour objet le domaine de la formation.

Pour l'exercice de cette mission, M. Thierry Ollivier demeure affecté à l'institut de physique nucléaire de Lyon (UMR 5822).

Article 2

Du 1^{er} juin 2013 au 31 décembre 2014 M. Thierry Ollivier percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC131603IN2P3

Décision portant cessation de fonctions de Mme Catherine Clerc chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

Vu la décision n°123095 IN2P3 du 2 janvier 2013 nommant Mme Catherine Clerc, chargée de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 31 mai 2013, aux fonctions de chargée de mission, pour l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, exercées par Mme Catherine Clerc auprès du président du CNRS.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Ile de France ouest et nord.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC131873SGCN

Décision modifiant la décision n° 105079SGCN du 15 novembre 2010 portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut écologie et environnement.

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 03 mars 2010 portant nomination de M. Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 100106DAJ du 12 avril 2010 donnant délégation de signature à M. Joël BERTRAND ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 27 mai 2013,

DECIDE

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision du 15 novembre 2010 susvisée est modifié comme suit :

« Monsieur Jean Nicolas HAAS, de nationalité suisse, Professeur » en remplacement de Monsieur Lamine GUEYE, professeur, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

*Pour le Président et par délégation,
le Directeur général délégué à la science*

Joël BERTRAND

DEC131871SGCN

Décision modifiant la décision n° 105080SGCN du 15 novembre 2010 portant nomination des membres du Conseil scientifique des sciences informatiques et de leurs interactions.

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 03 mars 2010 portant nomination de M. Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 100106DAJ du 12 avril 2010 donnant délégation de signature à M. Joël BERTRAND ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 27 mai 2013,

DECIDE

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision du 15 novembre 2010 susvisée est modifié comme suit :

« Monsieur Anibal OLLERO BATURONE, de nationalité espagnole, Professeur d'université » en remplacement de Monsieur Benoit MACQ, Professeur d'université, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

*Pour le Président et par délégation,
le Directeur général délégué à la science*

Joël BERTRAND

DEC131870SGCN

Décision modifiant la décision n° 105078SGCN du 15 novembre 2010 portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules.

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 03 mars 2010 portant nomination de M. Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 100106DAJ du 12 avril 2010 donnant délégation de signature à M. Joël BERTRAND ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 27 mai 2013,

DECIDE

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision du 15 novembre 2010 susvisée est modifié comme suit :

« Madame Anne LEFEBVRE-SCHUHL, de nationalité française, Directrice de recherche » en remplacement de Monsieur Helmut DOSCH, Professeur d'université, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

*Pour le Président et par délégation,
le Directeur général délégué à la science*

Joël BERTRAND

DEC131140INC

Décision portant cessation de fonctions de Mme Brigitte DIERS, chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

Vu la décision 112690INC du 2 janvier 2012 nommant Madame Brigitte DIERS, chargée de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut de chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 1^{er} janvier 2013, aux fonctions de chargée de mission, pour l'Institut de chimie, exercées par Mme Brigitte DIERS auprès du président du CNRS.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Ile de France Sud.

Article 2 ou 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 avril 2013

Le président
Alain Fuchs

DEC131941SGCN

Décision modifiant la décision n° DEC120543SGCN du 14 février 2012 relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'institut des sciences informatiques et de leurs interactions du Comité national de la recherche scientifique

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu la décision n° 122508DAJ du 12 octobre 2012 donnant délégation de signature à Mme SAUMON (Michèle), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Madame Adeline NAZARENKO, professeur des universités, est nommée membre du bureau du conseil scientifique de l'institut des sciences informatiques et de leurs interactions, en remplacement de Monsieur Michel ROBERT, démissionnaire.

Art. 2 - L'article 1^{er} de la décision du 14 février 2012 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Madame Laure BLANC-FERAUD et Monsieur Michel ROBERT » sont remplacés par les mots « Madame Laure BLANC-FERAUD et Madame Adeline NAZARENKO ».

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le **18-JUIN-2013**

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Michèle Saumon

DEC130900DR18

Décision portant nomination de M. Fabrice BRAY aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité 3290 intitulée Miniaturisation pour l'Analyse la Synthèse et la Protéomique

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°121719INC du 07/06/2012 nommant Mme Caroline TOKARSKI directrice de l'unité de recherche n°3290 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 06/12/2012 ;

Considérant que M. Fabrice BRAY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du 17 au 18/10 du 08 au 09/11 et du 27 au 28/11/12,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Fabrice BRAY, IE, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n°3290, à compter du 29/11/2012.

M. Fabrice BRAY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Fabrice BRAY est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 14 mars 2013

La directrice de l'unité
Caroline TOKARSKI



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS

Visa du président de l'Université Lille1
Philippe ROLLET

DEC131954DR19

Décision portant nomination de M. Nicolas Menard, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR3266 intitulée Grand accélérateur national d'ions lourds

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05/01/2012 approuvant le renouvellement de l'unité n° UPR3266 intitulée Grand accélérateur national d'ions lourds, dont le Directeur est M. Marek LEWITOWICZ. ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Normandie;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Nicolas Menard, Ingénieur d'études de 2^{ème} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPR3266 à compter du 20/06/2013 .

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à CAEN, le 20 juin 2013

Pour le président et par délégation,
le Directeur d'unité
Marek LEWITOWICZ

DEC131953DR19

Décision portant nomination de M. Michel L'haridon, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité MOY1900 intitulée Délégation Normandie

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC130356DAJ du 14/02/2013 nommant M. Vincent GOUJON délégué régional de la circonscription Normandie ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Normandie;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Michel L'haridon, Ingénieur de recherche 1^{ère} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité MOY1900 à compter du 20/06/2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à CAEN, le 20 juin 2013

Pour le président et par délégation,
le Directeur d'unité
Vincent GOUJON

DEC131847DR19

Décision portant nomination de M. Eric LECOURT, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS3318 intitulée CNRT MATERIAUX

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122893DGDS du 01/01/2013 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMS3318 intitulée CNRT MATERIAUX, dont le Directeur est M. Alexandre WAHL ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Normandie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Eric LECOURT, Ingénieur d'études de 1^{ère} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMS3318 à compter du 18/06/2013 .

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à CAEN, le 18 juin 2013

Pour le président et par délégation,
le Directeur d'unité
Alexandre WAHL

DEC131817DR19

Décision portant nomination de Mme Véronique ROBERT, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05/01/2012 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen, dont le Directeur est M. Mohammed M'SAAD;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Normandie;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Véronique ROBERT, Ingénieur d'études de 1^{ère} classe, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR6072 à compter du 18/06/2013 .

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à CAEN, le 18 juin 2013

Pour le président et par délégation,
le Directeur d'unité
Mohammed M'SAAD

DEC131816DR19

Décision portant nomination de M. Micaël ALLAINGUILLAUME, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6273 intitulée Centre Michel de Bouard - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05/01/2012 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR6273 intitulée Centre Michel de Bouard - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales, dont le Directeur est M. Pierre BAUDUIN;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Normandie;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Micaël ALLAINGUILLAUME, Ingénieur d'études de 2^{ème} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR6273 à compter du 18/06/2013 .

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à CAEN, le 18 juin 2013

Pour le président et par délégation,
le Directeur d'unité
Pierre BAUDUIN

DEC131814DR19

Décision portant nomination de M. Pascal ROLAND, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6506 intitulée Laboratoire Catalyse et Spectrochimie

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05/01/2012 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR6506 intitulée Laboratoire Catalyse et Spectrochimie, dont le Directeur est M. Frederic THIBAUT STARZYK;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Normandie;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pascal ROLAND, Assistant ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR6506 à compter du 18/06/2013 .

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à CAEN, le 18 juin 2013

Pour le président et par délégation,
le Directeur d'unité
Frederic THIBAUT STARZYK

DEC131813DR19

Décision portant nomination de M. Cédric GENDREAU, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05/01/2012 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique, dont le Directeur est M. Serge BOUFFARD;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Normandie;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Cédric GENDREAU, Assistant ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR6252 à compter du 18/06/2013 .

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à CAEN, le 18 juin 2013

Pour le président et par délégation,
le Directeur d'unité
Serge BOUFFARD

DEC131789DR19

Décision portant nomination de M. Nicolas DELCROIX, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6301 intitulée Imagerie et stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité n° UMR6301 intitulée Imagerie et stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales, dont la Directrice est Mme Myriam BERNAUDIN;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Normandie;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Nicolas DELCROIX, Ingénieur de recherche 1^{ère} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR6301 à compter du 18/06/2013 .

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à CAEN, le 18 juin 2013

Pour le président et par délégation,
la Directrice d'unité
Myriam BERNAUDIN

DEC131955DR19

Décision portant nomination de Christophe Leroy, aux fonctions de chargé(e) de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité FR3038 intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05/01/2012 approuvant le renouvellement de l'unité n° FR3038 intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire, dont le Directeur est M. Thierry LEQUEUX;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Normandie;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christophe Leroy, Technicien supérieur université de Cane, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité FR3038 à compter du 20/06/2013 .

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à MONT ST AIGNAN, le 20/06/2013

Pour le président et par délégation,
le Directeur d'unité
Thierry LEQUEUX

DEC131846DR19

Décision portant nomination de M. Christophe Leroy, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6507 intitulée Laboratoire de chimie moléculaire et thioorganique

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05/01/2012 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR6507 intitulée Laboratoire de chimie moléculaire et thioorganique, dont la Directrice est Madame Annie-Claude GAUMONT;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Normandie;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christophe Leroy, Technicien supérieur université de Caen, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR6507 à compter du 20/06/2013 .

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à CAEN, le 20 juin 2013

Pour le président et par délégation,
la Directrice d'unité
Annie-Claude GAUMONT

DEC131830DAJ

Décision portant nomination de M. Olivier Bérard aux fonctions de directeur délégué aux achats et à l'innovation

LE PRESIDENT

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion,

DECIDE :

Art. 1^{er} – M. Olivier Bérard, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, est nommé directeur délégué aux achats et à l'innovation, à compter du 3 juin 2013.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 juin 2013

Alain Fuchs

DEC131269DAJ

Décision portant nomination de M. Francis Yguel aux fonctions de conseiller scientifique auprès du directeur de l'appui à la structuration territoriale de la recherche (DASTR)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100173DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction d'appui à la structuration territoriale de la recherche (DASTR) ;

Vu la proposition du directeur de l'appui à la structuration territoriale de la recherche,

DECIDE :

Art. 1. – M. Francis Yguel, directeur de recherche, est nommé conseiller scientifique, en charge de l'articulation entre la politique de site et les collectivités territoriales auprès du directeur de l'appui à la structuration territoriale de la recherche, à compter du 16 avril 2013.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 juin 2013

Alain Fuchs

DEC131651DAJ

Décision portant nomination de M. Günther Hahne aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Bruxelles

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100148 du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Günther Hahne, est renouvelé dans ses fonctions de directeur du bureau du CNRS à Bruxelles, à compter du 1^{er} juin 2013 pour une durée de 2 ans.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 mai 2013

Alain Fuchs

DEC131650DAJ

Décision portant cessation de fonctions de Mme Sylviane Muller directrice adjointe de l'Institut des Sciences Biologiques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n° 112844DAJ du 21 décembre 2011 portant nomination de Mme Sylviane Muller aux fonctions de directrice adjointe de l'Institut des Sciences Biologiques,

DECIDE :

Art. 1. – Il est mis fin aux fonctions de Mme Sylviane Muller, directrice adjointe de l'Institut des Sciences Biologiques, à compter du 1^{er} juin 2013.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 mai 2013

Alain Fuchs

DEC131642DAJ

Décision portant nomination de Mme Agathe Euzen aux fonctions de déléguée scientifique de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n° 122987INEE du 21 décembre 2012 portant nomination de Mme Agathe Euzen aux fonctions de chargée de mission ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut écologie et environnement,

DÉCIDE :

Art. 1 – Il est mis fin aux fonctions de Mme Agathe Euzen, chargée de mission auprès du président pour l'Institut Ecologie et Environnement (INEE), à compter du 1^{er} juin 2013.

Art. 2 – A compter de cette même date, Mme Agathe Euzen, chargée de recherche, est nommée déléguée scientifique de l'INEE en charge du suivi des actions d'interdisciplinarité au service du développement durable.

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 juin 2013

Alain Fuchs

DEC131866DAJ

Décision portant nomination de Mme Anne Imberty aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de Chimie (INC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de Chimie,

DÉCIDE :

Art. 1 – Mme Anne Imberty, directrice de recherche, est nommée directrice adjointe scientifique de l'Institut de chimie en charge de l'interdisciplinarité, à compter du 1^{er} juin 2013.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juin 2013

Alain Fuchs

DEC131979DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Marcel SKROBEK pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE3593 intitulée Sciences, Normes, Décisions

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC130406INSHS du 18 mars 2013 portant création de l'unité FRE3593, intitulée « Sciences, Normes, Décisions », dont le directeur est Monsieur Daniel ANDLER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marcel SKROBEK, Ingénieur de recherche 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 juin 2013

Le Directeur d'unité
Daniel ANDLER

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Olivier REMAUD, directeur par intérim de l'unité UMR8036 intitulée Centre d'études sociologique et politiques Raymond Aron (CESPRA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC130281INSHS du 18 mars 2013 portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Olivier REMAUD, directeur par intérim de l'unité UMR8036, intitulée « Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA) », dirigé par Monsieur Philippe URFALINO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier REMAUD, directeur par intérim de l'unité UMR8036, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier REMAUD, délégation de signature est donnée à Madame Nicolette DELANNE, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 23 mai 2013

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC131867DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Benoît ROMAN directeur de l'unité GDR3588 intitulée Mécanique et Physique des systèmes complexes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC130184DGDS du 21 février 2013 portant création de l'unité GDR3588, intitulée « Mécanique et Physique des systèmes complexes », dont le directeur est Monsieur Benoît ROMAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Benoît ROMAN, directeur de l'unité GDR3588, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benoît ROMAN, délégation de signature est donnée à Madame Frédérique AUGER Ingénieur d'étude 1ère classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 7 juin 2013

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC131978DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Daniel ANDLER, directeur de l'unité FRE3593 intitulée Sciences, Normes, Décisions, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC130406INSHS du 18 mars 2013 portant création de l'unité FRE3593, intitulée « Sciences, Normes, Décisions, dont le directeur est Monsieur Daniel ANDLER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Daniel ANDLER, directeur de l'unité FRE3593, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel ANDLER, délégation de signature est donnée à Monsieur Marcel SKROBEK, Ingénieur de recherche 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 24 juin 2013

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC131856DR03

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe RAMIREZ, directeur de l'unité UPR299 intitulée Centre d'Etudes Himalayennes (CEH), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR299, intitulée Centre d'Etudes Himalayennes (CEH), dont le directeur est Philippe RAMIREZ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe RAMIREZ, directeur de l'unité UPR299, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe RAMIREZ, délégation de signature est donnée à Mme Olivia AUBRIOT, CR1 au CNRS et directrice-adjointe de l'unité, et à Mme Pascale DOLLFUS, CR1 au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC110777DR03 du 18 mars 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 5 juin 2013

Le délégué régional
Brice KERBER

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 123229DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2013, de l'UPS831 intitulée « Prévention du risque chimique », dont le directeur est Madame Anne-Christine MACHEREY ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Madame Sophie PAGET, technicienne, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} juin 2013

Madame Anne-Christine MACHEREY
Directeur de l'unité n° UPS831

Madame Sophie PAGET

DEC131820DR04

Délégation de signature consentie à Madame Anne-Christine MACHEREY, directeur de l'UPS831 par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision n° 123229DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2013, de l'UPS831 intitulée « Prévention du risque chimique », dont le directeur est Madame Anne-Christine MACHEREY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne-Christine MACHEREY, directeur de l'unité UPS831, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Anne-Christine MACHEREY**, délégation de signature est donnée à **Madame Sophie PAGET**, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° **121390DR04** du 01/06/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er juin 2013

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Madame Anne-Christine MACHEREY

Madame Sophie PAGET

DEC131824DR05

Décision donnant délégation de signature à Mr Hervé Dumez, directeur de l'unité UMR7176 intitulée Pôle de Recherche en Economie de Gestion, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007 ;

Vu la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR7176, intitulée Pôle de Recherche en Economie et Gestion ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mr Hervé Dumez, directeur de l'unité UMR 7176, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



Délégation Ile-de-France
Ouest & Nord

www.cnrs.fr

Le Délégué régional

1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex

T 01 45 07 52 32
F 01 45 07 53 35

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Hervé Dumez, délégation de signature est donnée à Mr Edouard Challe, CR1, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 121263DR05 du 10 avril 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

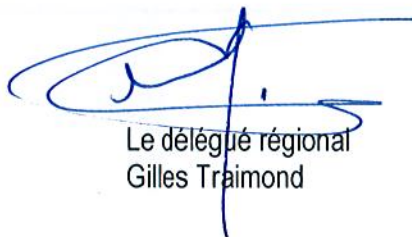
Article 4

Cette délégation de signature prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 30 mai 2013



Le délégué régional
Gilles Traimond

DEC130920DR05

Décision donnant délégation de signature à Mr Bernard Jollans, directeur de l'unité MOY1673, intitulée Direction de l'audit interne (DAI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007 ;

Vu la décision n° 070091DAJ du 9 juillet 2007 portant création de la direction de l'audit interne (DAI) ;

Vu la décision n° 130401DAJ du 1^{er} février 2013, nommant Bernard Jollans directeur de l'audit interne (DAI), par intérim, à compter du 1^{er} février 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mr Bernard Jollans, directeur de l'unité MOY1673, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

La décision n° 100226DR05 du 10 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} février 2013 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 8 mars 2013

Le délégué régional
Gilles Traimond

DEC131575DR05

Décision donnant délégation de signature à Mrs Alain Hauchecorne, Jacques Pelon et Mmes Stéphanie Joseph, Valérie Fleury et Evelyne Quinsac pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8190 intitulée Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales (LATMOS)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8190, intitulée Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales (LATMOS), dont la directrice est Mme Danièle Hauser ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mrs Alain Hauchecorne, DRCE, Directeur Adjoint et Jacques Pelon, DR1, Directeur adjoint et à Mmes Stéphanie Joseph, AI, Administratrice, Valérie Fleury, AI, Administratrice adjointe et Evelyne Quinsac, AI, Gestionnaire à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Guyancourt, le 3 mai 2013

La directrice d'unité
Danièle Hauser

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC131824DR05

Décision donnant délégation de signature à Mr Hervé Dumez, directeur de l'unité UMR7176 intitulée Pôle de Recherche en Economie de Gestion, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007 ;

Vu la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR7176, intitulée Pôle de Recherche en Economie et Gestion ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mr Hervé Dumez, directeur de l'unité UMR 7176, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Hervé Dumez, délégation de signature est donnée à Mr Edouard Challe, CR1, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 121263DR05 du 10 avril 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 30 mai 2013

Le délégué régional
Gilles Traimond

DEC131572DR05

Décision donnant délégation de signature à Mme Danièle Hauser, directrice de l'unité UMR8190 intitulée Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales (LATMOS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8190, intitulée Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales (LATMOS), dont la directrice est Mme Danièle Hauser ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Danièle Hauser, directrice de l'unité UMR 8190, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle Hauser, délégation de signature est donnée à Mrs Alain Hauchecorne, DRCE, Directeur Adjoint, et Jacques Pelon, DR1, Directeur adjoint, et Mmes Stéphanie Joseph, AI, administratrice, Valérie Fleury, AI, Administratrice adjointe et Evelyne Quinsac, AI, Gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 111034DR05 du 15 avril 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 mai 2013

Le délégué régional
Gilles Traimond

DEC130003DR06

Décision donnant délégation de signature à Alain Degiovanni, directeur de l'unité FR2863 intitulée «Fédération de recherche Jacques Villermaux pour la mécanique, l'énergie, les procédés» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122891DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR2863 intitulée « Fédération de recherche Jacques Villermaux pour la mécanique, l'énergie, les procédés », dont le directeur est Alain Degiovanni ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Alain Degiovanni**, directeur de l'unité FR2863, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La décision DEC100200DR06 du 1er juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2013

Philippe Piéri

Alain Degiovanni

Le Délégué Régional

Le Directeur d'unité

DEC131842DR06

Décision donnant délégation de signature à Christian France-Lanord, directeur de l'unité UMR7358 intitulée «Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7358 intitulée « Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques », dont le directeur est Christian France-Lanord ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Christian France-Lanord**, directeur de l'unité UMR7358, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Christian France-Lanord, délégation de signature est donnée à **Raphaël Pik**, DR CNRS, à **Isabelle Geoffroy**, AI CNRS, secrétaire générale et à **Martine Noël**, AI CNRS, assistante de gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 4

La décision n° DEC130027DR06 du 1^{er} janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 04 juin 2013

Philippe Piéri

Christian France-Lanord

Le Délégué Régional

Le Directeur d'unité

Isabelle Geoffroy

Martine Noël

La délégataire

La délégataire

Raphaël Pik

Le délégataire

DEC131843DR06

Décision donnant délégation de signature à Raphaël Pik, Isabelle Geoffroy et Martine Noël pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7358 intitulée « Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7358, intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques, dont le directeur est Christian France-Lanord ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Raphaël Pik**, DR CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Raphaël Pik, délégation est donnée à **Isabelle Geoffroy**, AI CNRS, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Raphaël Pik et de Isabelle Geoffroy, délégation est donnée à **Martine Noël**, AI CNRS, assistante de gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 04 juin 2013

Le directeur d'unité

Christian France-Lanord

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC131926DR06

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Patrice Geoffroy, responsable du service du patrimoine de la délégation régionale Centre Est

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la [décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux](#) ;

Vu la décision n°100014DAJ modifiée du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°100152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe PIERI aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est,

DECIDE :

Art. 1^{er} – Délégation est donnée à M. Patrice Geoffroy, responsable du service du patrimoine de la délégation régionale Centre-Est, à l'effet de signer, au nom du délégué régional Centre-Est, les actes et décisions relatifs à l'état des lieux et à la prise de possession par le CNRS du laboratoire souterrain sur le site de Chooz en cours de réalisation par le Groupement d'entreprises Guintoli, Soletanche Bachy France et Soletanche Bachy Tunnels.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 14 juin 2013

PHILIPPE PIERI

DEC131756DR06

Décision donnant délégation de signature à Sébastien Bully et Laëtitia Bassereau-Vauthier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6298 intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 j anvier 2012 portant création de l'unité UMR6298 intitulée «Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés» ;

Vu la décision n° DEC131467INSHS du 16 mai 2013 portant nomination de Mme Annie Dumont et de M. Sébastien Bully aux fonctions de directrice par intérim et de directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6298 intitulée «Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés» ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Sébastien Bully**, chargé de recherche CNRS, directeur-adjoint par intérim, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Sébastien Bully, délégation est donnée à **Laëtitia Bassereau-Vauthier**, technicienne de classe supérieure CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 16 mai 2013

La directrice d'unité par intérim

Annie Dumont

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC131755DR06

Décision donnant délégation de signature à Annie Dumont, directrice de l'unité UMR6298 intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 j anvier 2012 portant création de l'unité UMR6298 intitulée «Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés» ;

Vu la décision n° DEC131467INSHS du 16 mai 2013 portant nomination de Mme Annie Dumont et de M. Sébastien Bully aux fonctions de directrice par intérim et de directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6298 intitulée «Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés» ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Annie Dumont**, directrice par intérim de l'unité UMR6298, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Annie Dumont, délégation de signature est donnée à **Sébastien Bully**, chargé de recherche CNRS, directeur-adjoint par intérim et à **Laëtitia Bassereau-Vauthier**, technicienne de classe supérieure CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 3

La décision DEC130884DR06 du 1er février 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 06 mai 2013

Philippe Piéri

Annie Dumont

Le Délégué Régional

La Directrice d'unité par intérim

Sébastien Bully

Laëtitia Bassereau-Vauthier

Le délégataire

La délégataire

DEC130045DR06

Décision donnant délégation de signature à Michel Sardin, directeur de l'unité UPS3112 intitulée «Gestion de l'Institut Carnot énergie et environnement de Nancy» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122898DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPS3112 intitulée « Gestion de l'Institut Carnot énergie et environnement de Nancy », dont le directeur est Michel Sardin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Michel Sardin**, directeur de l'unité UPS3112, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Michel Sardin, délégation de signature est donnée à **Denis Roizard**, directeur de recherche CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC110112DR06 du 1er janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2013

Philippe Piéri

Michel Sardin

Le Délégué Régional

Le Directeur d'unité

Denis Roizard

Le délégataire

DEC131831dr08

Délégation de signature consentie à M. Olivier MARTIN, Directeur de l'unité FR2708 intitulée « Physique et Chimie du Vivant » - PCV, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 modifiée - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR n°2708, intitulée Physique et Chimie du Vivant (PCV), dont le directeur est M. Olivier MARTIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier MARTIN, Directeur de l'unité FR n°2708, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier MARTIN, délégation de signature est donnée à Mme Eva JAKAB-TOTH, Directrice de l'UPR4301 intitulé Centre de Biophysique Moléculaire - CBM, à M. Thierry ARTUSO, Directeur adjoint de l'UPR4301 – CBM et à M. Patrick MIDOUX, Directeur-adjoint de l'UPR4301 – CBM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision annule et remplace la décision n°DEC120963dr08 du 05 mars 2012

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 03 juin 2013

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

DEC131834dr08

Décision de délégation de signature consentie par M. Vincent RIDOUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3462 intitulée « Systèmes d'observation pour la conservation des mammifères et oiseaux marins ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant la création de l'unité UMS n°3462, intitulée « Systèmes d'observation pour la conservation des mammifères et oiseaux marins », dont le directeur est M. Vincent RIDOUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Grâce TEXEIRA, Responsable administrative et financière de l'UFR Sciences de La Rochelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Grâce TEXEIRA, délégation est donnée à Mme Marie-Chrystel GOBIN, Responsable financière de la Recherche à l'UFR Sciences de La Rochelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2013.

Fait à Orléans, le 10 juin 2013

Le Directeur d'unité
Vincent RIDOUX

DEC131890dr08

Délégation de signature consentie à M. Yves COQUET, Directeur de l'unité UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre » - OSUC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 modifiée - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMS n°3116, intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre » ;

Vu la décision n° DEC131692INSU du 03 juin 2013 portant nomination de M. Yves COQUET aux fonctions de directeur de l'UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre » - OSUC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yves COQUET, Directeur de l'unité UMS n°3116, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves COQUET, délégation de signature est donnée à M. Stéphane BOUQUET, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 09 avril 2013.

Fait à Orléans, le 10 juin 2013

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

DEC131891dr08

Décision de délégation de signature consentie par M. Yves COQUET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre » (OSUC).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMS n°3116, intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en Région Centre » (OSUC) ;

Vu la décision n°DEC131692INSU u 03 juin 2013 portant nomination de M. Yves COQUET aux fonctions de directeur de l'UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en Région Centre » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane BOUQUET, Ingénieur d'Etudes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 09 avril 2013.

Fait à Orléans, le 11 juin 2013

Le Directeur d'unité
Yves COQUET

DEC131832dr08

Délégation de signature consentie à M. Vincent RIDOUX, Directeur de l'unité UMS3462 intitulée « Systèmes d'observation pour la conservation des mammifères et oiseaux marins », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 modifiée - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant la création de l'unité UMS n°3462, intitulée « Systèmes d'observation pour la conservation des mammifères et oiseaux marins », dont le directeur est M. Vincent RIDOUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent RIDOUX, Directeur de l'unité UMS n°3462, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent RIDOUX, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Grâce TEXEIRA, Responsable administrative et financière de l'UFR Sciences de La Rochelle et à Mme Marie-Chrystel GOBIN, Responsable financière de la Recherche à l'UFR Sciences de La Rochelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision abroge la décision n°DEC120955dr08 du 05 mars 2012.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2013.

Fait à Orléans, le 03 juin 2013

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

DEC131895DR11

Décision donnant délégation de signature à Mme Irène TILL-BOTTRAUD, directrice de l'unité mixte de recherche UMR5553 intitulée Laboratoire d'Ecologie alpine (LECA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR5553 Laboratoire d'Ecologie alpine (LECA) dont la directrice est Mme Irène TILL-BOTTRAUD;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Irène TILL-BOTTRAUD, directrice de l'unité UMR5553, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Irène TILL-BOTTRAUD, délégation de signature est donnée à M. François POMPANON, Maître de Conférences, directeur adjoint, à Mme Florence SAGNIMORTE, assistant ingénieur, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et à M. Ludovic GIELLY, ingénieur de recherche, responsable achats, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et dans la limite de 90.000 €.

Article 3

La décision n° 110301DR11 du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 juin 2013

Le délégué régional
Jérôme Vitre

DEC131631DR11

Décision donnant délégation de signature à M. Michel FILY, directeur de l'unité mixte de service UMS832 intitulé Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 11A012DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service UMS832 Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG) dont le directeur est M. Christian PERRIER ;

Vu la décision n° 130368INSU du 21 février 2013 portant nomination de plein droit de M. Michel FILY aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°832 intitulée «Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble».

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel FILY, directeur de l'UMS832, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel FILY, délégation de signature est donnée à Mme Leslie HOLLETT, IE responsable administrative, et à Mme Hélène HOSTACHY, AI responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 121705DR11 du 25 mai 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 21 mai 2013

Le délégué régional
Jérôme Vitre

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Christophe CREBIER, directeur de l'unité mixte de service UMS3040 Circuits Multi Projets (CMP) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 111A012DSI du 21 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service UMS3040 Circuits Multi Projets (CMP), dont le directeur est M. COURTOIS ;

Vu la décision n° 130722INS2I portant nomination du directeur M. Jean-Christophe CREBIER aux fonctions de l'unité mixte de service UMS3040 intitulée « Circuits Multi-Projets (CMP) »

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe CREBIER, directeur de l'unité UMS 3240, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe CREBIER, délégation de signature est donnée à Mme AMIELH Isabelle, Assistante de Direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC131552DR11 du 6 mai 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 27 mai 2013

Le délégué régional
Jérôme Vitre

DEC131896DR11

Décision donnant délégation de signature à M. Nicolas BUCLET, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5194 Politiques Publiques, Actions Politiques, Territoires (PACTE) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR5194 Politiques Publiques, Actions Politiques, Territoires (PACTE), dont le directeur est M. Guy SAEZ;

Vu la décision n° 112879INSHS du 2 mars 2012 portant nomination de M Nicolas BUCLET aux fonctions de directeur, et M Alain FAURE et M Romain LAJARGE aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°5194 PACTE «Politiques publiques, Action politique, Territoires» dirigé par M Guy SAEZ.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M Nicolas BUCLET, directeur de l'UMR5194, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M Nicolas BUCLET, délégation de signature est donnée à M. Alain FAURE, DR CNRS Directeur adjoint, M. Romain LAJARGE, MCF UJF Directeur Adjoint, Mme Véronique STRIPPOLI IE Responsable Administrative, M. Patrick CRIQUI, Chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à Mme Elisabeth BLANC, T Gestionnaire et à Mme Céline RIVAL aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 5.000 euros .

Article 3

La décision n° 130776DR11 du 15 avril 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 13 juin 2013

Le délégué régional
Jérôme Vitre

DEC131951DR11

Décision donnant délégation de signature à M. Jérôme GENSEL, directeur du groupement de recherche GDR2340 intitulé Méthodes et Applications pour la Géomatique et l'Information Spatiale (MAGIS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 130184DGDS du 21 février 2013 approuvant le renouvellement du groupement de recherche GDR2340 Méthodes et Applications pour la Géomatique et l'Information Spatiale (MAGIS) dont le directeur est M. Jérôme GENSEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jérôme GENSEL, directeur du groupement de recherche GDR2340, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme GENSEL, délégation de signature est donnée à Mme Anne RUAS, DR IFSTTAR, directrice adjointe, et à Mme Christine GUIMET, AI CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et dans la limite de 30.000 €.

Article 3

La décision n° 120133DR07 du 1^{er} décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 19 juin 2013

Le délégué régional
Jérôme Vitre

DEC131810DR12

Décision donnant délégation de signature à M. Michel KHRESTCHATISKY, directeur de l'unité UMR7259 intitulée Neurobiologie des interactions cellulaires et neurophysiopathologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/12 portant création de l'unité UMR 7259, intitulée « Neurobiologie des interactions cellulaires et neurophysiopathologie », dont le directeur est Michel Khrestchatisky ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel Khrestchatisky, directeur de l'unité UMR7259, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. **Michel Khrestchatisky** , délégation de signature est donnée à M. Santiago RIVERA, DR2 et à Mme Laurence GARRON, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 120273DR12 du 02/01/12 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 30/05/13

Le délégué régional
Younis HERMES

Le Directeur

Nom : M. Khrestchatisky Signature :
Paraphe :

Les délégataires

Nom : S. Rivera Signature :	Nom : L. Garron Signature :
Paraphe :	Paraphe :

DEC131762DR12

Décision donnant délégation de signature à M. Serge MONNERET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7249 intitulée Institut Fresnel

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DR12 du 05/01/12 portant création de l'unité UMR 7249, intitulée « Institut Fresnel », dont le directeur est Stefan ENOCH ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Serge MONNERET, CR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge MONNERET, délégation est donnée à M. Gérard TAYEB, PR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge MONNERET et de M. Gérard TAYEB, délégation est donnée à M. Jean-Yves NATOLI, PR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge MONNERET, de M. Gérard TAYEB, et de M. Jean-Yves NATOLI, délégation est donnée à Mme Evelyne SANTACROCE, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge MONNERET, de M. Gérard TAYEB, de M. Jean-Yves NATOLI et de Mme Evelyne SANTACROCE, délégation est donnée

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

à, Mme Magali GRIESS, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 21/05/13

Le directeur d'unité
Stefan ENOCH

Les délégataires

Nom : S. MONNERET Signature : Paraphe :	Nom : G. TAYEB Signature : Paraphe :	Nom : JY NATOLI Signature : Paraphe :	Nom : E. SANTACROCE Signature : Paraphe :
Nom : M. GRIESS Signature : Paraphe :			

DEC131761DR12

Décision donnant délégation de signature à M. Stefan ENOCH, directeur de l'unité UMR7249 intitulée Institut Fresnel, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n° 122743DR12 du 05/01/12 portant création de l'unité UMR 7249, intitulée « Institut Fresnel », dont le directeur est Stefan ENOCH ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stefan ENOCH, directeur de l'unité UMR7249, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Stefan ENOCH**, délégation de signature est donnée à M. Serge MONNERET, CR, à M. Gérard TAYEB, PR, à M. Jean-Yves NATOLI, PR, à Evelyne SANTACROCE, IE et à Mme Magali GRIESS, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 120282DR12 du 02/01/12 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 21/05/13

Le délégué régional
Younis HERMES

Le Directeur

Nom : S. ENOCH Signature :
Paraphe :

Les délégataires

Nom : S. MONNERET Signature :	Nom : G. TAYEB Signature :	Nom : JY NATOLI Signature :	Nom : E. SANTACROCE Signature :
Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :
Nom : M. GRIESS Signature :			
Paraphe :			

DEC131811DR12

Décision donnant délégation de signature à M. Santiago RIVERA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7259 intitulée Neurobiologie des interactions cellulaires et neurophysiopathologie

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/12 portant création de l'unité UMR 7259, intitulée « Neurobiologie des interactions cellulaires et neurophysiopathologie », dont le directeur est Michel Khrestchatisky ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Santiago RIVERA, Responsable d'équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Santiago RIVERA, délégation est donnée à Mme Laurence GARRON, secrétaire/gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 30/05/2013

Le directeur d'unité
Michel Khrestchatisky

Les délégués

Nom : S. Rivera Signature :	Nom : L. Garron Signature :
Paraphe :	Paraphe :

DEC131838DR13

Décision donnant délégation de signature à M. Nicolas ARNAUD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS 3282 intitulée *Observatoire de Recherche Méditerranéen de l'Environnement*.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 3282, intitulée Institut Observatoire de Recherche Méditerranéen de l'Environnement, dont le directeur est M. Nicolas ARNAUD;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Alexia VAILLE, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

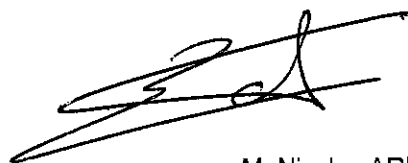
Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2013



M. Nicolas ARNAUD

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC131889DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale (circonscription Languedoc-Roussillon)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°080154DAJ du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine Gibello aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

Vu le projet de convention de renouvellement du Pôle Chimie Languedoc-Roussillon,

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention de renouvellement du Pôle Chimie Languedoc- Roussillon.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juin 2013

Alain Fuchs

Décision donnant délégation de signature à M. Pierre COUTERON, directeur de l'unité UMR5120 intitulée *Botanique et bioinformatique de l'architecture des plantes (AMAP)*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5120, intitulée Botanique et bioinformatique de l'architecture des plantes (AMAP), dont le Directeur est M. Pierre COUTERON.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre COUTERON, directeur de l'unité UMR 5120, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre COUTERON, directeur de l'unité UMR 5120, délégation de signature est donnée à M. Thierry FOURCAUD, Chercheur HDR CIRAD, à M. Jean-François MOLINO, CR IRD, et à M. Nicholas ROWE, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100026DR13 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1^{er} janvier 2013



Ghislaine GIBELLO

Décision donnant délégation de signature à M. Nicolas ARNAUD, directeur de l'unité UMS 3282 intitulée *Observatoire de Recherche Méditerranéen de l'Environnement*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 3282, intitulée, *Observatoire de Recherche Méditerranéen de l'Environnement*, dont le Directeur est M. Nicolas ARNAUD.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas ARNAUD, directeur de l'unité UMS 3282, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas ARNAUD, directeur de l'unité UMS 3282, délégation de signature est donnée à Mme Alexia VAILLE, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC121211DR13 du 1^{er} janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1^{er} janvier 2013

Ghislain GIBELLO



DEC131292DR14

Décision donnant délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) M. Pierre Monsan, directeur de l'UMS3582 intitulée Toulouse White Biotechnology

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°122946INSIS du 19 mars 2013 portant création de l'unité mixte de service n°3582, intitulée Toulouse White Biotechnology (TWB), dont le directeur est M. Pierre Monsan ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-Luc Blanc, IE1**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 10 avril 2013

Le directeur d'unité

M. Pierre Monsan

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC131291DR14

Délégation de signature consentie à M. Pierre Monsan par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n°122946INSIS du 19 mars 2013 portant création de l'unité mixte de service n°3582, intitulée Toulouse White Biotechnology (TWB), dont le directeur est M. Pierre Monsan ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre Monsan, directeur de l'unité mixte de service n°3582, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Monsan, délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc Blanc, IE1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 10 avril 2013

Le délégué régional

M. Patrick Mounaud

DEC131589DR15

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Jacques Toulmé, directeur de l'unité UMS 3033 intitulée Institut Européen de Chimie et Biologie (IECB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

Vu la décision n°DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 3033, intitulée Unité de soutien à la recherche IECB, dont le directeur est Jean-Jacques Toulmé ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Jacques Toulmé, directeur de l'unité UMS 3033, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques Toulmé, délégation de signature est donnée à M. Yvan Huc, Directeur de Recherche, Jean-Louis Mergny, Directeur de Recherche, et Sylvie Djian, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC111970DR15 du 16 Août 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 7 mai 2013

Le délégué régional

Christophe Giraud

DEC131587DR15

Décision donnant délégation de signature à M. Bertrand Bloch pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5293 intitulée Institut des Maladies Neurodégénératives.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 5293, intitulée Institut des maladies neurodégénératives, dont le directeur est Erwan Bézard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bertrand Bloch, Chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand Bloch, délégation est donnée à M. François Tison, Chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 2 avril 2013

Le directeur d'unité
Erwan Bézard

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC130741DR15

Décision donnant délégation de signature à Mme Sylvie Vignolles pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5185 intitulée Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés (ADES)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5185, intitulée Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés, dont le directeur est Denis Retaille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylvie Vignolles, Administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie Vignolles, délégation est donnée à M. Frédéric Thion, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 27 février 2013

Le directeur d'unité

Denis Rétaillé

DEC130318DR15

Décision donnant délégation de signature à M. Marc Landry pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5297 intitulée Institut interdisciplinaire de neurosciences (IINS).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 5297, intitulée Institut interdisciplinaire de neurosciences, dont le directeur est Daniel Choquet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc Landry, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Landry, délégation est donnée à M. Jérôme Baussart, Responsable financier aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Landry et de M. Jérôme Baussart, délégation est donnée à Mme Béatrice Tessier, Représentante services communs aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 25 janvier 2013

Le directeur d'unité

Daniel Choquet

DEC131590DR15

Décision donnant délégation de signature à M. Ivan Huc pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS 3033 intitulée Institut Européen de Chimie et Biologie (IECB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 3033, intitulée Unité de soutien à la recherche IECB, dont le directeur est Jean-Jacques Toulmé ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yvan Huc, Directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvan Huc, délégation est donnée à M. Jean-Louis Mergny, Directeur-adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvan Huc et de M. Jean-Louis Mergny, délégation est donnée à Mme Sylvie Djian, Directrice Administrative et Financière aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 7 mai 2013

Le directeur d'unité

Jean-Jacques Toulmé

DEC131933DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-François STEPHAN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique, notamment ses articles 12 et 13;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts;

Vu la décision n°100013 DAJ du 21 janvier 2010 –Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°100150DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Jean-François STEPHAN aux fonctions de directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU);

Vu la décision n° 111081DAJ du 16 mai 2011 portant nomination de Madame Marie-Hélène PAPIILLON aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU);

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Jean-François STEPHAN**, Directeur de l'Institut national des Sciences de l'Univers (INSU), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSU, les actes suivants :

a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,

b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François STEPHAN, délégation est donnée à **Mme Marie-Hélène PAPILLON**, directrice adjointe administrative de l'INSU, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François STEPHAN et de Mme Marie-Hélène PAPILLON, délégation est également donnée à **Mme Sophie GOGUELET**, adjointe du directeur administratif adjoint, et à **Monsieur Pierrick ROBERGE**, chargé d'affaires aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juin 2013

Le Délégué Régional de
Paris Michel-Ange

Gilles SENTISE

DEC131912DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre GOHAR par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant création de la Direction de l'Innovation et des Relations avec les Entreprises (DIRE) ;

Vu la décision n°1050045DAJ du 4 novembre 2010 portant nomination de Monsieur Pierre GOHAR aux fonctions de directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises ;

Vu la décision n°111542DAJ du 20 juillet 2011 portant nomination de Madame Pascale LETOURNEUX aux fonctions de directrice adjointe aux affaires administratives à la DIRE ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Monsieur Pierre GOHAR**, directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DIRE, les actes suivants :

- a) les commandes ayant trait aux frais de protection intellectuelle,
- b) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- c) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Gohar, délégation est donnée à **Mme Pascale LETOURNEUX, directrice adjointe aux affaires administratives**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Gohar et de Mme Pascale Letourneux, délégation est également donnée à **M. Jean-Baptiste DEPRECO**, responsable financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 13 juin 2013

Le Délégué Régional
de Paris Michel-Ange

Gilles SENTISE



Délégation Paris Michel-Ange

DEC131910DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Renaud FABRE par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision n°131805DAJ du 3 juin 2013 portant nomination de Monsieur Renaud Fabre aux fonctions de directeur de l'information scientifique et technique ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Monsieur Renaud FABRE**, directeur de l'information scientifique et technique (DIST), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DIST, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Renaud Fabre, délégation est donnée à :
- **Mme Annie CORET**, ingénieure de recherche, responsable du système d'informations
- **Mme Valérie DA FONSECA E SOUSA**, assistante-ingénieure, chargée des affaires générales
aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du délégataire.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 13 juin 2013

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange

Décision donnant délégation de signature à Yvon Rocaboy, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6211 intitulée Centre de Recherche en Economie et Management, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6211, intitulée Centre de Recherche en Economie et Management, dont le directeur est Yvon Rocaboy ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Yvon Rocaboy, directeur de l'unité mixte de recherche n°6211, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement d'Yvon Rocaboy, délégation de signature est donnée à Vincent Merlin, Directeur, Dominique Martin, Professeur et Anne L'Azou, Ingénieure d'études de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 23 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131737DR17

Décision donnant délégation de signature à Yvon Rocaboy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6211 intitulée Centre de Recherche en Economie et Management

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6211, intitulée Centre de Recherche en Economie et Management, dont le directeur est Yvon Rocaboy ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Vincent Merlin, Directeur, Dominique Martin, Professeur et Anne L'Azou, Ingénieure d'études de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 23 mai 2013

Le directeur d'unité

Yvon Rocaboy

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Décision donnant délégation de signature à Jean-Luc Adam, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6226, intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes, dont le directeur est Jean-Luc Adam ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Jean-Luc Adam, directeur de l'unité mixte de recherche n°6226, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Luc Adam, délégation de signature est donnée à Jean-François Carpentier, Professeur, Marc Fourmigue, Directeur de recherche, Maryline Guilloux-Viry, Professeur et Yvelise Raskin, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 23 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131739DR17

Décision donnant délégation de signature à Jean-Luc Adam pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6226, intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes, dont le directeur est Jean-Luc ADAM ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Jean-François Carpentier, Professeur, Marc Fourmigue, Directeur de recherche, Maryline Guilloux-Viry, Professeur et Yvelise Raskin, Ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 24 mai 2013

Le directeur d'unité

Jean-Luc Adam

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC131743DR17

Décision donnant délégation de signature à Bachir Bekka pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes, dont le directeur est Bachir Bekka ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Lalao Rakotomanana, Professeur et Chantal Halet, Ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 24 mai 2013

Le directeur d'unité

Bachir Bekka

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC131744DR17

Décision donnant délégation de signature à Vincent Gouëset, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6590 intitulée Espaces et sociétés, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6590, intitulée Espaces et sociétés, dont le directeur est Vincent Gouëset ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Vincent Gouëset, directeur de l'unité mixte de recherche n°6590, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Vincent Gouëset, délégation de signature est donnée à Philippe Duhamel, Professeur et Directeur de Eso Angers, Jean-Marc Fournier, Professeur et Directeur de Eso Caen, François Madoré, Professeur et Directeur de Eso Nantes, Gérald Billard, Professeur et Directeur de Eso Le Mans, Olivier David, Professeur et Directeur de Eso Rennes, Karine Moitte, Assistante ingénieure et Marie-France Monnerais, Attachée d'administration, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 23 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131745DR17

Décision donnant délégation de signature à Vincent Gouëset pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6590 intitulée Espaces et sociétés

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6590, intitulée Espaces et sociétés, dont le directeur est Vincent Gouëset ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Philippe Duhamel, Professeur et Directeur de Eso Angers, Jean-Marc Fournier, Professeur et Directeur de Eso Caen, François Madoré, Professeur et Directeur de Eso Nantes, Gérald Billard, Professeur et Directeur de Eso Le Mans, Olivier David, Professeur et Directeur de Eso Rennes, Karine Moitte, Assistante ingénieure et Marie-France Monnerais, Attachée d'administration, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 18 juin 2013

Le directeur d'unité

Vincent Gouëset

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC131746DR17

Décision donnant délégation de signature à Bernd Grambow, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6457, intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées, dont le directeur est Bernd Grambow ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Bernd Grambow, directeur de l'unité mixte de recherche n°6457, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Bernd Grambow, délégation de signature est donnée à Sophie Girault, Ingénieure d'études et Isabelle Ollitrault, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 23 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC131750DR17

Décision donnant délégation de signature à Gilles Pinay, directeur de l'unité mixte de service UMS3343 intitulée Unité mixte de service pour l'Observatoire de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3343, intitulée Unité mixte de service pour l'Observatoire de Rennes, dont le directeur est Gilles Pinay ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Gilles Pinay, directeur de l'unité mixte de service n°3343, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Gilles Pinay, délégation de signature est donnée à Erwan Hallot, Maître de conférences hors classe et Géraldine Olivier, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 23 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131753DR17

Décision donnant délégation de signature à Philippe Pierre pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6262, intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe, dont le directeur est Philippe Pierre ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Isabelle Bosse-Platière, Professeur, Brigitte Feuillet-Liger, Professeur, Anthony Mergey, Professeur et Marion Del Sol, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 27 juin 2013

Le directeur d'unité

Philippe Pierre

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC131749DR17

Décision donnant délégation de signature à Bernd Grambow pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6457, intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées, dont le directeur est Bernd Grambow ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Sophie Girault, Ingénieure d'études et Isabelle Ollitrault, Assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 24 mai 2013

Le directeur d'unité

Bernd Grambow

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC131751DR17

Décision donnant délégation de signature à Gilles Pinay pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de service UMS3343 intitulée Unité mixte de service pour l'Observatoire de Rennes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3343, intitulée Unité mixte de service pour l'Observatoire de Rennes, dont le directeur est Gilles Pinay ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Erwan Hallot, Maître de conférences hors classe et Géraldine Olivier, Assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 24 mai 2013

Le directeur d'unité

Gilles Pinay

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC131752DR17

Décision donnant délégation de signature à Philippe Pierre, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6262, intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe, dont le directeur est Philippe Pierre ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Philippe Pierre, directeur de l'unité mixte de recherche n°6262, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe Pierre, délégation de signature est donnée à Isabelle Bosse-Platière, Professeur, Brigitte Feuillet-Liger, Professeur, Anthony Mergey, Professeur et Marion Del Sol, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 23 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131936DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Christophe DERYCKER, Responsable du service des Ressources Humaines par, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise PAILLOUS, déléguée régionale Nord-Pas de Calais et Picardie

LA DELEGUEE REGIONALE,



Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 111984DAJ du 31 août 2011 nommant Mme Françoise Paillous, déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie ;

Vu la décision n°412097 du 3 juin 2013 nommant M. Christophe DERYCKER, aux fonctions de responsable du service des Ressources Humaines;

DECIDE

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise PAILLOUS, déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie, délégation est donnée à M. Christophe DERYCKER, responsable du service des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

La décision n°130953DR18 du 21 mars 2013, donnant délégation de signature à Mme Estelle PERU, est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 15 juin 2013

M. Christophe DERYCKER

Responsable du service
des Ressources Humaines

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée Régionale

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec131853dr18



Délégation de signature consentie à Monsieur Sylvain CRISTOL par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC130185DGDS portant création de l'unité GDR 3590, intitulée « Catalyse, Réactivité de surface et Rayonnement Synchrotron », dont le directeur est Sylvain CRISTOL ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Sylvain CRISTOL, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Sylvain CRISTOL, délégation de signature est donnée à Lionel MONTAGNE, Professeur ; Barbara DECLERCK-BOULANGER, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2013

M. Sylvain CRISTOL

Directeur de l'unité GDR 3590

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

M. Lionel MONTAGNE

Professeur

Barbara DECLERCK-BOULANGER

Assistant Ingénieur

DEC131783DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100078DAJ du 12 mars 2010 portant nomination de M. Xavier Inglebert aux fonctions de directeur délégué aux ressources ;

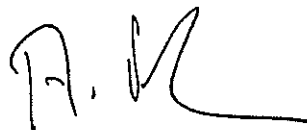
Vu le projet de convention du site lorrain 2013-2017 entre l'Université de Lorraine, l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA), l'Institut National de Recherche en Informatique et Agronomie (INRIA), l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Nancy et le CNRS,

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à Monsieur Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention du site lorrain entre l'Université de Lorraine, l'INRA, l'INRIA, l'INSERM, le CHU de Nancy et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 mai 2013



Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC131796DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Xavier Morise, directeur du bureau du CNRS à Washington

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°122653DAJ du 22 octobre 2012 portant nomination de M. Xavier Morise aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Washington ;

Vu le projet de convention de création du laboratoire international associé (LIA) Laboratoire de Chimie Moléculaire avec applications dans les Matériaux et la Catalyse « LCMMC » entre le Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología de México, l'Universidad Nacional Autónoma de México, le Centro de Investigación y de Estudios Avanzados del IPN, l'Universidad Autónoma del Estado de Morelos, le Centro de Investigaciones en Óptica A.C, l'Universidad Iberoamericana (Mexique), l'Université Toulouse III-Paul Sabatier et le CNRS,

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Xavier Morise, directeur du bureau du CNRS à Washington, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention de création du LIA Laboratoire de Chimie Moléculaire avec applications dans les Matériaux et la Catalyse « LCMMC » entre le Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología de México, l'Universidad Nacional Autónoma de México, le Centro de Investigación y de Estudios Avanzados del IPN, l'Universidad Autónoma del Estado de Morelos, le Centro de Investigaciones en Óptica A.C, l'Universidad Iberoamericana (Mexique), l'Université Toulouse III-Paul Sabatier et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 juin 2013

Alain Fuchs

DEC131797DAJ

Décision donnant délégation de signature à M. Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources, en matière de gestion budgétaire et comptable publique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision n°100078DAJ du 12 mars 2010 portant nomination de M. Xavier Inglebert aux fonctions de directeur général délégué aux ressources ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée relative à la délégation de pouvoir consentie au président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er} – Délégation est donnée à M. Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les créances du CNRS qui peuvent faire l'objet d'une remise gracieuse en cas de gêne du débiteur, d'une remise gracieuse des intérêts moratoires, d'une admission en non-valeur, lorsque la créance est irrécouvrable, et de rabais, remises ou ristournes accordés à des fins commerciales, dans la limite d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros hors taxes.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juin 2013

ALAIN FUCHS

DEC130762INSB

Décision portant création de l'unité mixte de service n°3601 intitulée « Institut Français de Bioinformatique »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

L'unité mixte de service (UMS) n°3601 intitulée « Institut Français de Bioinformatique », est créée à compter du 01/01/2013, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Institut de rattachement : INSB

Délégation : DR4 – Ile de France Sud

Etablissement(s) partenaire(s) : INRA, INRIA, INSERM, CEA

Section d'évaluation : 21

Article 2 : Nomination

M. Jean-François Gibrat, Directeur de Recherche à l'INRA, est nommé directeur par intérim de cette unité mixte de service à compter du 01/01/2013.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 Avril 2013

Le président
Alain Fuchs

DEC131530IN2P3

Décision portant création de l'unité mixte de service n°3605 intitulée « Organisation de Micro-Electronique Générale Avancée » (OMEGA).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du directeur de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

L'unité mixte de service (UMS) n°3605 Intitulée Organisation de Micro-Electronique Générale Avancée (OMEGA) est créé à compter du 1er juin 2013 sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Institut de rattachement : IN2P3

Délégation : Ile de France Ouest et Nord

Etablissement partenaire : Ecole Polytechnique

Section : 1

Article 2 : Nomination

M. Christophe de la Taille, Ingénieur de recherche hors classe au CNRS et Mme Nathalie Seguin-Moreau, Ingénieure de recherche hors classe au CNRS, sont nommés respectivement directeur et directrice adjointe de cette unité mixte de service à compter du 1^{er} juin 2013.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC131623INSU

Décision modificative de la décision n° DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des Unités Mixtes de Recherche contractualisées

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées, notamment son article 1 ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 1 de la décision susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche (UMR) n° 7294 intitulée "Institut Méditerranéen d'Océanographie" (MIO), sont modifiées comme suit :

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :

- Université d'AIX-Marseille,
- Université du Sud Toulon-Var ;
- IRD ;

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 juin 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC131852DR04

Décision relative au tarif des produits du Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire à ORSAY (UMR8607)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 121623 DAJ en date du 1^{er} juin 2012 portant nomination de Mme Véronique DEBISSCHOP aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision n° 121626 DAJ en date du 1^{er} juin 2012 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs H.T. des locations et prestations diverses réalisées par le Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire d'Orsay (UMR8607) sont fixés selon les barèmes joints en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} juin 2013.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 5 juin 2013

Pour le Président et par délégation
La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

TARIFS EXERCICE 2013
Locations et Prestations diverses

LOCATION AUDITORIUM ET PRESTATIONS ASSOCIEES

	PRESTATIONS INTERNE		PRESTATIONS EXTERNE		
	CNRS OU UPS		€- TTC	€- HT	
	€- TTC	€- HT			
• Auditorium P. LEHMANN	598,00	500	1 196,00	1 000	journée
	299,00	250	598,00	500	1/2 journée
• Réalisation audio-visuelle	299,00	250	299,00	250	journée
• Panneaux p/posters	179,40	150	179,40	150	forfaitaire
• Pause "accueil"	3,75	3,50	3,69	3,50	Café, thé, jus de fruit, viennoiseries
• Pause "détente"	2,46	2,30	2,43	2,30	Café, thé, jus de fruit, biscuits
• Pause "café"	1,93	1,80	1,90	1,80	Café, thé, jus de fruit
• Cafés	1,07	1,00	1,06	1,00	Café, thé
• Personnel de sécurité	107,64	90	107,64	90	Par heure après 19 h

LOCATIONS

	€- TTC	€- HT	€- TTC	€- HT	
	• Salle informatique	203,32	170	203,32	
	101,66	85	101,66	85	1/2 journée
• Salles de réunion	179,40	150	179,40	150	journée
	89,70	75	89,70	75	1/2 journée
• Cafétéria	239,20	200	239,20	200	forfaitaire
• Chambres	32,00	32	32,00	32	La nuitée

REPROGRAPHIE

	€- TTC	€- HT	€- TTC	€- HT	
	• Copie couleur - format A4	0,18	0,15	0,18	
• Copie couleur - format A3	0,36	0,30	0,36	0,30	coût x 2 pour un recto/verso
• Copie N & B - format A4	0,05	0,04	0,05	0,04	coût x 2 pour un recto/verso
• Copie N & B - format A3	0,10	0,08	0,10	0,08	coût x 2 pour un recto/verso
• Reliure	1,20	1,00	1,20	1,00	La prestation

MAGASINS : Electronique - Mécanique - Papeterie - Gaz

	€- TTC	€- HT	€- TTC	€- HT	
	• Tous matériels et outillages	HT + TVA	CMUP (+10 à 12%)	HT + TVA	

REVUE ELEMENTAIRE

	€- TTC	€- HT	€- TTC	€- HT	
	• Le numéro	3	2,51	3	
	2,5	2,09	2,5	2,09	à partir de 5 numéros
• L'abonnement d'un an	6	5,02	6	5,02	pour 1 à 4 abonnements
(soit 2 numéros)	5	4,18	5	4,18	à partir de 5 abonnements

PRESTATIONS DE MANUTENTION

	€- TTC	€- HT			
	• sans engin	83,72	70,00		
• avec petit engin	107,64	90,00			heure de manutention
• avec gros engin	131,56	110,00			heure de manutention

MATERIELS ELECTRONIQUES

	€- TTC	€- HT	€- TTC	€- HT	
	• Puce "MATAcq"	47,84	40,00	47,84	
• Puce "SAMLONG"	59,80	50,00	59,80	50,00	l'unité
• Module "WaveCatcher" neuf	1 764,10	1 475,00	1 764,10	1 475,00	l'unité
• Module "WaveCatcher" occasion	PU neuf - % d'obsolescence	PU neuf - % d'obsolescence	PU neuf - % d'obsolescence	PU neuf - % d'obsolescence	l'unité

TARIFICATION DE LA PLATEFORME DE CHIMIE - mai 2013

Tous les tarifs sont donnés HT

Appareil	Mode de facturation	Interne	Public	Privé
SLT (synthèse parallèle)	Par heure d'utilisation	10,00 €	20,00 €	50,00 €
SWave (synthèse sous μ -ondes)	Par réaction irradiée	3,00 €	6,00 €	15,00 €
CombiFlash (purification par chromatographie)	Par colonne utilisée			
	4-20 g	5,50 €	12,00 €	30,00 €
	40 g	8,00 €	18,00 €	45,00 €
LC/MS	80-120 g	14,00 €	30,00 €	75,00 €
	Par injection			
	Infusion	2,00 €	5,00 €	15,00 €
Biomek (Automate de pipetage)	Analyse	5,00 €	14,00 €	42,00 €
	Purification	10,00 €	28,00 €	84,00 €
Biomek (Automate de pipetage)	Par heure d'utilisation*	10,00 €	15,00 €	40,00 €
BIAcore 3000	Par heure d'utilisation**	7,50 €	15,00 €	35,00 €

* Coût des pointes robotiques en sus:

Type de pointes	Coût d'une boîte, HT
P20	6,00 €
P50	6,00 €
P250	6,00 €
P1000	40,00 €

** Coût des Chips en sus:

Type de Chip	Coût d'une Chip, HT
CM5	155,00 €
SA	270,00 €
CM4	180,00 €
Au	160,00 €

TARIFICATION DE LA PLATEFORME D'IMAGERIE - Mai 2013

Prix de l'heure d'utilisation (€ HT)

Appareil	ITAV et pépinière CPP	Secteur Public	Secteur Privé
Confocal	18,00	31,50	63,00
Multiphoton	18,00	40,00	80,00
DM5000	0,50	3,00	6,00
Macrofluor	0,50	3,00	6,00
SPIM	6,50	30,50	61,00
Traitement analyse d'image - accompagné	33,33	42,33	84,67
Traitement analyse d'image - stations seules	9,00	9,00	18,00
Evaluation d'activité biologique 1 composé + 1 plaque	24,00	83,00	166,00
Evaluation d'activité biologique 1 composé + 2 plaques	24,00	87,50	175,00
Evaluation d'activité biologique 1 composé + 3 plaques	24,00	92,00	184,00
Evaluation d'activité biologique 1 composé + 4 plaques	24,00	96,50	193,00
Evaluation d'activité biologique 1 composé + 5 plaques	24,00	101,50	203,00
Evaluation d'activité biologique 1 composé + 6 plaques	24,00	106,00	212,00

DEC131804DR14

Décision relative à la tarification des plateformes d'imagerie et de chimie de l'USR3505 – Institut des Technologies Avancées en Sciences du Vivant (ITAV)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°111981DAJ en date du 31 août 2011 portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées;

Vu la décision n°111982DAJ en date du 31 août 2011 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs de la plateforme d'imagerie et de la plateforme de chimie réalisés par l'ITAV USR3505 sont fixés selon les barèmes joints en annexe.

Article 2 :

Cette décision abroge les décisions tarifaires n° 130202DR14 du 16 janvier 2013 et n° 1307777DR14 du 27 février 2013.

Article 3 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} juin 2013.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 30 mai 2013

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional,

Patrick Mounaud

DEC131854DR03 [MOY300]

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8030 Génomique métabolique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 donnant délégation de signature à M. Brice KERBER, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 19 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8030,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR Génomique métabolique

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- 1 membre de de droit : le directeur de l'unité, Marcel SALANOUBAT ;
- 7 membres élus :
 - Collège chercheur/enseignants-chercheurs/doctorants :
Karine BASTARD, Véronique DE BERARDINIS, Alain PERRET, Carine VERGNE,
 - Collège ITA :
Sébastien CHAUSSONNERIE, Aurélie FOSSEY, Christine PELLE
- 6 membres nommés : Valérie DELMAS, Cécile FISCHER, Claudine MEDIGUE, Maria SOROKINA, Jean WEISSENBAACH, Patrick WINCKER.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 3 juin 2013

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Brice KERBER

DEC131966DR04

Décision prorogeant le Conseil de service de la délégation Ile-de-France Sud – MOY400


- Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;
- Vu** la décision n° 09A027DR04 du 30 mars 2009 portant création d'un conseil de service au sein de la délégation Ile-de-France Sud ;
- Vu** le résultat des élections des représentants du personnel du 23 juin 2011 ;
- Vu** la décision n° 111481DR04 du 1^{er} juillet 2011 portant désignation des membres du Conseil de service de la délégation Ile-de-France Sud ;
- Vu** la décision n° 121626DAJ du 1^{er} juin 2012 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;
- Vu** la décision n° 122763DR04 du 17 octobre 2012 modifiant la désignation des membres du Conseil de service de la délégation Ile-de-France Sud ;

La déléguée régionale décide :

Article 1 : La durée du mandat du Conseil de service est prolongée de 2 ans à compter du 1^{er} juillet 2013, soit jusqu'au 30 juin 2015.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 27 juin 2013



Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC131778DR13

Décision modifiant la décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5508 intitulée laboratoire de Mécanique et Génie Civil (LMGC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100026DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5508 Laboratoire de Mécanique et Génie Civil ;

Vu la décision N°DEC111002DR13 du 13 avril 2011 portant création du conseil de laboratoire de l'UMR5508 Laboratoire de Mécanique et Génie Civil ;

Vu la décision n° DEC112873DR13 du 13 décembre 2011 modifiant la composition du conseil de laboratoire de l'UMR5508 Laboratoire de Mécanique et Génie Civil,

Vu la décision n°DEC123217DR13 du 14 décembre 2012 modifiant la composition du conseil de laboratoire de l'UMR5508 Laboratoire de Mécanique et Génie Civil,

DECIDE :

Article 1er : Création

La décision n°123217DR13 du 14 décembre 2012 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

M. Amouri et M. Li sont nommés en remplacement de M. Affes et M. Chelin, pour la durée du mandat restant à courir

M.Sabatier a démissionné du conseil de laboratoire, aucun candidat n'a été élu.

Le conseil de laboratoire du LMGC est composé de 14 membres.

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 28 mai 2013

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine Gibello

DEC131858SGCN

Décision relative à la vacance de sièges au sein d'un Conseil scientifique d'institut du Centre national de la recherche scientifique.

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment ses articles 28 et 29 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu, la décision n° 122507DAJ du 12 octobre 2012 portant nomination de Mme SAUMON (Michèle) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 122508DAJ du 12 octobre 2012 donnant délégation de signature à Mme SAUMON (Michèle), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DECIDE

Article 1er

Le siège suivant est à pourvoir, pour le Conseil scientifique d'institut mentionné ci-dessous :

Conseil scientifique de l'institut des sciences biologiques
1 siège – collège électoral A2

Article 2

Lors des prochaines réunions des conseils scientifiques d'institut, les membres élus du conseil scientifique d'institut concerné élira un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature.

Article 3

Les déclarations de candidatures doivent être établies suivant le modèle annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae (2 pages), de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes (4 pages maximum) le cas échéant. Elles doivent être reçues par voie postale ou être déposées au Secrétariat général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS, avant le **10 septembre 2013 à 18h00**.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin Officiel* du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait à Paris, le 05-JUIN-2013

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Michèle Saumon

DEC131947SGCN

Décision relative à la vacance de sièges au sein du Conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique.

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment ses articles 28 et 29 ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu l'arrêté du 02 août 2007 modifié fixant les règles de fonctionnement du Conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 17 ;

Vu l'arrêté du 09 février 2010 fixant les modalités d'élection au Conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 122507DAJ du 12 octobre 2012 portant nomination de Mme SAUMON (Michèle) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 122508DAJ du 12 octobre 2012 modifiée donnant délégation de signature à Mme SAUMON (Michèle), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique

DECIDE

Article 1er

Le siège suivant est à pourvoir, pour le Conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique mentionnés ci-dessous :

1 siège - Collège électoral B2

Article 2

Le Conseil scientifique élira un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Article 3

Les déclarations de candidatures doivent être établies suivant le modèle annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae (2 pages) et le cas échéant, de la liste des travaux et des productions scientifiques les plus récentes (4 pages maximum).

Elles doivent être reçues par voie postale ou être déposées au Secrétariat Général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS, avant le **10 septembre 2013 à 18h00**.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin Officiel du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche*.

Fait à Paris, le

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Michèle Saumon

DEC131948SGCN

Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et de commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique.

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, le décret n° 2011-676 du 15 juin 2011 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 02 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 01 août 2012, portant création de commissions interdisciplinaires aux Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 121866SGCN du 26 juin 2012 relative au règlement intérieur des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 122507DAJ du 12 octobre 2012 portant nomination de Mme SAUMON (Michèle) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 122508DAJ du 12 octobre 2012 donnant délégation de signature à Mme SAUMON (Michèle), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DECIDE

Article 1er

Les sièges suivant sont à pourvoir, pour les sections et la commission interdisciplinaire du Comité national mentionnées ci-dessous :

Section 4 : « Atomes et molécules, optique et lasers, plasmas chauds »
1 siège - Collège électoral C

Section 7 : « Sciences de l'information : traitements, systèmes intégrés matériel-logiciel, robots, commandes, images, contenus, interactions, signaux et langues »
1 siège - Collège électoral C

Section 24 : « Physiologie, vieillissement, tumorigenèse »
1 siège - Collège électoral C

Section 27 : « Relations hôte-pathogène, immunologie, inflammation »
1 siège - Collège électoral B1

1 siège - Collège électoral C

Section 34 : « Sciences du langage »

1 siège - Collège électoral C

Section 41 : « Mathématiques et interactions des mathématiques »

1 siège - Collège électoral B2

Commission interdisciplinaire 51 : « Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physiques »

1 siège - Collège électoral A1

Commission interdisciplinaire 53 : « Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques »

1 siège - Collège électoral A1

Commission interdisciplinaire 54 : « Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant »

1 siège - Collège électoral A1

Article 2

Pour le remplacement des membres élus de commissions interdisciplinaires, les candidats doivent appartenir aux instances du Comité national de la recherche scientifique.

Article 3

Les déclarations de candidatures doivent être établies suivant le modèle annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae (2 pages maximum), de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes (4 pages maximum) le cas échéant.

Elles doivent être reçues par voie postale ou être déposées au Secrétariat Général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS, avant le **10 septembre 2013 à 18h00**.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait à Paris,

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Michèle Saumon

DEC131906DR19

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 6273 intitulée Centre Michel de Bouärd - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n°DEC 122742DSI du 05 janvier 2012 renouvelant l'unité UMR 6273, intitulée "Centre Michel de Bouärd - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales" dont le directeur est Monsieur Pierre BAUDUIN ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 6273.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité, membre de droit ;
- la directrice adjointe, membre de droit ;
- 9 membres élus ;
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est égale à la durée du mandat de l'unité.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 14 juin 2013

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC131609DSFIM

Décision d'aliénation de la parcelle cadastrée AP n° 19 sise à Aimargues (Gard)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président notamment en matière d'aliénation ;

Considérant le testament olographe en date du 30 août 1990 de Madame Marie LAUZE aux termes duquel cette dernière a institué comme légataire « au centre de recherches sur le cancer à Villejuif » ;

Considérant le jugement rendu par le tribunal de grande instance du Paris du 25 mars 1998 statuant le partage du legs consenti par Mlle LAUZE à parts égales à l'Institut Gustave ROUSSY et au C.N.R.S. ;

Considérant l'attestation de propriété du 13 juin 2001.

DECIDE :

Article 1^{er} – L'aliénation de la parcelle à vocation agricole sise sur la commune d'Aimargues cadastrée AP n°19 lieudit « La Lombarde ».

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le – 1 JUIN 2013

Alain FUCHS




Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00
☎ 01 44 96 49 13

DEC131610DSFIM

Décision d'aliénation de la parcelle cadastrée BL n° 61 sise à Aimargues (Gard)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président notamment en matière d'aliénation ;

Considérant le testament olographe en date du 30 août 1990 de Madame Marie LAUZE aux termes duquel cette dernière a institué comme légataire « au centre de recherches sur le cancer à Villejuif » ;

Considérant le jugement rendu par le tribunal de grande instance du Paris du 25 mars 1998 statuant le partage du legs consenti par Mlle LAUZE à parts égales à l'Institut Gustave ROUSSY et au C.N.R.S. ;

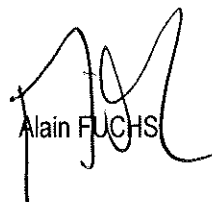
Considérant l'attestation de propriété du 13 juin 2001.

DECIDE :

Article 1^{er} – L'aliénation de la parcelle à vocation agricole sise sur la commune d'Aimargues cadastrée BL n°61 lieudit « La Périe ».

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le -- 1 JUIN 2013


Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Xavier Inglebert

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution
Juin 2013
ISSN 1148-4853

Établissement public à caractère scientifique et technologique

Textes fondamentaux du CNRS
Organisation générale du CNRS
Présidence du CNRS
Direction générale déléguée
Instituts : domaines scientifiques, technologiques
et sociétaux
Délégations régionales
Unités de recherches et de services : UPR, UPS, "Nul n'est censé ignorer la loi"...

Actes administratifs
Réglementation
Exercice des activités de recherche
USR, UMR, UMS, UMI, FRE, FR, IFR, GDR,
Enseignants-chercheurs au CNRS
Personnels du CNRS
GDS, IR, UMS, UMR, UPR, IFR, GDR,
Enseignants-chercheurs au CNRS
Personnels du CNRS

Article unique
Art. 1. -
Art. 2. -
Art. 3. -
Mesures particulières
Comités, conseils et commissions
Conseil d'administration
Concours et promotions
Distinctions
Éméritat

dispositions
décret
fonctionnaires
procédure CNRS
Délégation de pouvoir conférant la
qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués des niveaux
I et II du 21 janvier 2010 (portant détermination des missions
et attributions des délégués des niveaux I et II)

Administration de la recherche
Budget, finances, comptabilité
Ordonnateur / Comptable
Administration de la recherche
Budget, finances, comptabilité
Ordonnateur / Comptable



www.cnrs.fr